

**MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES,
Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement (DGCID)
Mission de la Coopération Non Gouvernementale (MCNG)**

COMITE DE COORDINATION DES OSI INTERVENANT AU BURKINA FASO (CCOBF)

**FONDS POUR LA PROMOTION DES ETUDES PREALABLES, ETUDES
TRANSVERSALES, EVALUATIONS (F3E)**

Évaluation du Programme Prioritaire du Burkina Faso (PPBF)

Volet « Animation et Education au Développement »

Novembre 2000

**GBDci : Gaudens Bruno DAGNON, conseils indépendants
16, rue du Pas Saint Christophe. 95800 Cergy Saint Christophe. France
Tél : 33 (0) 1 30 38 47 66 Télécopie : 33 (0) 1 30 38 28 62
Mél : gbdagnon@club-internet .fr**

L'évaluation des différents volets du Programme Prioritaire du Burkina Faso a été menée par une équipe composée comme suit :

Volet « Artisanat et PME » : Sylviane SOULAMA

Volet « Education » : Magloire SOME

Volet « Santé » : André SOUBEIGA et Ibrahim SANOGO

Volet « Structuration
du monde rural » : Sikirou OLOULOTAN

Volet « Animation et
Education au Développement » : Gaudens Bruno DAGNON

Coordination et synthèse : Gaudens Bruno DAGNON

L'équipe adresse ses remerciements à toutes les personnes rencontrées au cours des travaux.

Sommaire	Pages
Sigles et acronymes.....	5
Synthèse et recommandations	6
Avant propos.....	9
1) Objectifs et dispositif institutionnel du volet	10
1.1) Le positionnement des objectifs du volet	10
1.2) La cohérence des objectifs du volet	11
1.3) L'organisation du dispositif institutionnel du volet.....	12
1.3.1) Les acteurs et bénéficiaires du volet.....	12
1.3.2) Le fonctionnement du dispositif institutionnel du volet.....	14
a) Un fonctionnement du dispositif pénalisé par l'absence d'un relais au Burkina Faso	14
b) Un fonctionnement du dispositif essentiellement limité aux ONG françaises en France	15
c) Un fonctionnement du dispositif indifférencié par rapport aux besoins des membres.....	15
d) Un fonctionnement du dispositif lié à des missions insuffisamment précises du secrétariat ...	16
e) Des pistes pour organiser la concertation au Burkina Faso, insuffisamment analysées	17
2) Evaluation des activités menées au sein du volet.....	18
2.1) Présentation et description des activités prévues.....	18
2.1.1) La circulation de l'information.....	18
2.1.2) L'organisation de rencontres	18
2.1.3) Le montage de projets	18
2.1.4) La capitalisation	18
2.1.5) Le FAIB.....	18
2.1.6) Les constats et analyses des activités prévues	19
2.2) Bilan et analyse des activités réalisées.....	19
2.2.1) Appui à la maîtrise d'ouvrage du PPBF et du CCOBF	19
2.2.2) Appui à la concertation.....	20
a) La concertation transversale au sein du PPBF et du CCOBF	20
b) Les réflexions menées sur la concertation.....	21
c) La concertation au sein et entre les volets	22
2.2.3) Production et diffusion de l'information	23
a) La Lettre d'information du CCOBF	23
b) La banque de données	25
c) La communication interne et externe	25
2.2.4) Relations externes et partenariat.....	26
2.2.5) Capitalisation.....	27
2.2.6) Appui au montage de projets.....	28
2.2.7) Activités d'éducation au développement en milieu scolaire ou associatif	28
2.2.8) Activités non prévues mais réalisées.....	29
2.3) Appréciation de l'efficacité des activités réalisées	30
3) Appréciation de l'efficience des activités réalisées.....	33
Conclusion et recommandations	37
ANNEXES.....	40
Annexe 1 : Liste des membres du CCOBF 97/99.....	41
Annexe 2 : Liste des membres du comité de pilotage.....	42

<u>Annexe 3 : Liste des partenaires burkinabé du CCOBF</u>	<u>43</u>
<u>Annexe 4 : Acteurs et partenaires impliqués dans le PPBF</u>	<u>45</u>
<u>Annexe 5 : Bibliographie</u>	<u>48</u>
<u>Annexe 6 : Liste des personnes rencontrées.....</u>	<u>50</u>

Sigles et acronymes

ACHAC	: Association Connaissance de l'Histoire de l'Afrique Contemporaine
AFDI	: Agriculteurs Français et Développement International
AGIR ABCD	: Association Générale des Intervenants retraités Action de Bénévoles de Coopération et de Développement
AME	: Association des Mères Educatives
ANAR	: Association Nationale d'Action Rurale
ASIDIS	: Association de Solidarité Internationale pour le Développement Intégré du Sahel
AVI	: Agents Villageois d'Information
BLONGA	: Bureau de Liaison des ONG Africaines au Burkina Faso.
BSONG	: Bureau de Suivi des ONG au Burkina Faso.
CFSI	: Comité Français Solidarité Internationale
CICOPA	: Comité International des Coopératives Artisanales et de Services
CNJB	: Comité National de Jumelage Burkinabe.
CCOBF	: Comité de Concertation des OSI pour le Burkina Faso.
CDTM	: Centre de Documentation Tiers Monde
CEBNF	: Centre d'Education de Base Non Formel
CEPS	: Construire des Ecoles pour le Sahel
CG	: Comité de Gestion
CNPAR	: Centre National de Promotion de l'Artisanat Rural
CP	: Comité de Pilotage
CREDES	: Centre de Recherches et d'Etudes pour le Développement de la Santé
CSPS	: Centre de Santé et de Promotion Sociale
CTR	: Centre Technique de Ressources
CUF	: Cités Unies France.
DPEBA	: Directeur Provincial de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
EAST	: Eau, Agriculture et Santé en milieu Tropical.
ECD	: Equipe Cadre de District sanitaire.
EF	: Etude Filière.
ENEP	: Ecole Nationale des Enseignants du Primaire.
EP	: Etude Préalable.
FAIB	: Fonds d'Appui aux Initiatives de Base.
FDC	: Fondation pour le Développement Communautaire.
GRADE – FRB	: Groupement de Recherche Action/Développement Endogène de la Femme Rurale
GEFOSAT	: Groupe d'Etudes et de Formation sur les Outils Solaires et les Alternatives Technologiques
GERES	: Groupe Energies Renouvelables et Environnement
GRAF	: Groupement des Retraités Educateurs Sans Frontières
GRET	: Groupe de Recherche et d'Echange Technologique
IB	: Initiative de Bamako
MAE	: Ministère des Affaires Etrangères
MCNG	: Mission pour la Coopération Non Gouvernementale
MEG	: Médicaments Essentiels Génériques
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSI	: Organisation de Solidarité Internationale
PP	: Projet Productif
PPBF	: Programme Prioritaire Burkina Faso
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PPBF	: Programme Prioritaire Burkina Faso
PSF	: Pharmaciens Sans Frontières
SIAO	: Salon International de l'Artisanat d'Art
SPONG	: Secrétariat Permanent des ONG au Burkina Faso
TPE	: Très Petites Entreprises
UCODEP	: Union des Comités pour le Développement des Peuples
VSF	: Vétérinaires Sans Frontières

Synthèse et recommandations

Les principaux résultats des activités du volet « Animation et Education au Développement » peuvent être synthétisés comme ci-dessous.

Les Lettres d'Information ont créé et fait circuler l'information entre les ONG intervenant au Burkina Faso. Cette circulation de l'information (6 Lettres publiées) a aidé à **une « inter-connaissance »** entre ONG qui n'aurait pas vraiment existé sans cette activité. Cependant, on peut déplorer que l'information a plus permis de rendre compte des activités menées par des ONG au sein des différents volets qu'elle n'a donné lieu à de nouveaux partenariats entre les membres initiaux et ceux qui n'avaient pas participé à la mise en place du PPBF. De même, elle n'a porté que rarement sur les enjeux et priorités liés à l'évolution du contexte politique au Burkina Faso, notamment la décentralisation et le développement local, et n'a pas su traduire en réflexions et propositions les thématiques transversales que sont la concertation et la coordination.

Les trois grandes rencontres qui ont été organisées ont constitué également des moyens de faire circuler l'information, de permettre des contacts directs entre OSI et surtout un début de travail entre elles. Ces rencontres sont apparues comme des moments de confrontation d'expériences entre ONG. Les relations créées à cette occasion peuvent déboucher sur des partenariats. On déplore qu'aucun outil n'ait été mis en place pour capitaliser les résultats des travaux de ces rencontres et suivre ces partenariats.

Les capitalisations prévues des travaux menés au sein des volets n'ont pas eu lieu, au point qu'il est difficile aujourd'hui de savoir quels sont les acquis et les difficultés rencontrées par les ONG et les enseignements à retenir sur la mise en œuvre des activités liées aux thématiques des volets. Ces capitalisations auraient pu intéresser les petites associations qui étaient quand même les groupes cibles du programme.

Les relations avec les partenaires (CUF, Ambassade du Burkina Faso, Commissions mixtes) peuvent être considérées comme des cadres qui peuvent progressivement servir à la concertation sur des problématiques précises et des enjeux tels la décentralisation, le développement local, le renforcement des capacités de la société civile au Burkina Faso, etc.

L'ensemble des activités menées a permis l'adhésion de nouveaux membres au **CCOBF**, ce qui donne une certaine **légitimité et représentativité** à cette structure pour évoluer progressivement vers un cadre dans lequel les ONG pourront travailler à leur concertation et à la coordination de leurs interventions.

Cependant, les objectifs initiaux qui étaient d'améliorer la cohérence des partenariats au sein du PPBF et du CCOBF sont loin d'avoir été atteints. De nombreuses activités ont été menées, mais sans référence et sans contenu précis pour ces objectifs transversaux du PPBF. Même en l'absence d'indicateurs, il apparaît que la concertation n'a pas donné lieu à des résultats concrets et appréciables. L'absence de suivi des résultats due au manque de temps (mi-temps) de la secrétaire technique n'a pas permis de mener et de suivre correctement et de façon approfondie toutes les activités initiées.

L'impact du volet sur les petites associations est plutôt faible si l'on considère qu'elles constituent le groupe cible du PPBF, mais qu'elles n'ont eu à bénéficier des activités du secrétariat que sous la forme d'information et de deux rencontres. Les initiatives du secrétariat n'étaient pas vraiment différenciées suivant la taille des bénéficiaires. Il fallait des actions plus spécifiques en leur direction pour les inciter à s'inscrire dans une logique de concertation et de demandes de partenariat ou de coopération. Les rencontres auraient dû être suivies d'actions particulières pour les petites associations, notamment des appuis et conseils méthodologiques pour les aider à mettre en œuvre la concertation.

Paradoxalement, l'impact sur les grosses associations semble plus fort. Elles sont aujourd'hui conscientes de devoir attirer les petites associations pour travailler avec elles à organiser une cohérence de leurs interventions. Un signe révélateur de cette prise de conscience est l'adhésion de certaines grosses associations, même si le chemin du CCOBF leur a parfois été indiqué par le MAE.

Si des actions spécifiques sont nécessaires pour les petites associations, c'est à travers et avec la collaboration des grosses associations que le secrétariat pourrait réussir. Sur ce plan, il s'agit de retourner la logique caractérisant les objectifs du PPBF. Il s'agira de travailler avec les grosses associations sur leur partenariat avec les petites associations et la prise en compte des actions de celles-ci.

L'implication des petites associations devrait être une préoccupation centrale qui donne lieu à un appui concret à ces dernières pour insérer leurs interventions dans un cadre de cohérence plus globale. Ce cadre lui-même reste à définir par rapport aux enjeux de développement au Burkina Faso.

Sur un autre plan, le secrétariat a travaillé comme s'il existait un consensus entre les ONG sur la nécessité de se concerter et de coordonner leurs interventions. Il n'y a pas vraiment eu de débat sur ces points entre les membres du PPBF.

Au regard de l'ensemble des constats et analyses ci-dessus, on ne peut en déduire qu'une faible efficacité des activités réalisées.

Mais, la question est moins l'efficacité du secrétariat que le temps, l'organisation, la programmation et la méthodologie nécessaires pour mener convenablement toutes les activités, notamment celles liées directement aux concertations. Avec deux jours par semaine, il est évident qu'aucun résultat ne pouvait être atteint de façon optimale.

Les enjeux du PPBF dépassaient le cadre des objectifs fixés au secrétariat. Des enjeux clairement exprimés concernant la décentralisation n'ont pas été pris en compte, mais pouvaient-ils l'être ? La rencontre de Lyon a semblé renouer avec ces réflexions, mais le temps imparti au secrétariat n'a pas permis le suivi des conclusions.

Trois conclusions s'imposent. D'abord, il est visible que des activités ont été menées, le plus souvent avec un volontarisme certain du secrétariat. Mais, l'absence de cadrage et de suivi de ces activités par rapport aux objectifs initiaux ont induit un éloignement par rapport à la concertation et la coordination entre les membres du PPBF.

Ensuite, la lettre de mission de la secrétaire technique en charge du volet était incohérente, ou au moins mal adaptée aux objectifs et à la complexité du nouvel instrument qu'est le Programme Prioritaire. Les activités prévues dans la convention avec le Ministère des Affaires Etrangères (MCNG) et les missions pour les mener ne coïncident pas vraiment. Certaines activités n'ont pas été prises en compte, par exemple, les activités de capitalisation, la communication externe en direction des médias et la banque de données. Même l'élaboration des Lettres d'information n'est pas explicitement mentionnée. Il apparaît que la mise en place d'un secrétariat à mi-temps n'est pas cohérente avec les objectifs du CCOBF et la pluralité des volets du PPBF. Un ajustement du profil du poste serait nécessaire pour tenir compte des missions effectives de la chargée de mission..

Enfin, dans les documents contractuels, il n'était prévu des obligations de résultat concernant objectifs fondamentaux du Programme Prioritaire. De même, bien que les enjeux opérationnels de l'instrument « Programme Prioritaire » sont la concertation entre les acteurs et la coordination de leurs interventions, les documents consultés n'en donnent vraiment pas de définition précise.

Cependant, il y a un résultat positif qui paraît très important. Des ONG travaillant en direction du Burkina Faso ont pris conscience la nécessité de se concerter et de coordonner leurs interventions pour plus de cohérence et d'impact de leurs actions. Au Burkina Faso même, la même prise de conscience existe chez des ONG locales (étrangères et burkinabé). Le point faible de cette prise de conscience au Burkina Faso est l'absence d'un regroupement semblable au CCOBF.

En ce sens, l'ensemble des activités du secrétariat constitue une entrée en matière ayant permis aux acteurs du PPBF et du CCOBF de commencer à se connaître et à apprendre à travailler ensemble. Cette étape était indispensable et nécessaire.

Dans ces conditions, on ne peut conclure qu'à un impact mitigé des résultats du volet. Les acquis gagneraient à être consolidés par rapport aux priorités de développement sur le terrain. Ainsi, le secrétariat devrait mettre en œuvre une stratégie portant sur la concertation des ONG sur les contraintes qu'elles rencontrent face aux besoins et priorités de développement du Burkina Faso.

En attendant la mise en œuvre de l'évaluation, un nouveau financement a été accordé au CCOBF. L'enjeu central est de faire concevoir par les OSI des programmes concertés. Des pistes de travail, à identifier, devraient être testées. Pour se faire, il conviendrait de mettre en place des groupes de réflexion thématiques et d'actions concertées.

Le secrétariat devrait travailler à définir un cadre global d'intervention qui tient compte des différentes problématiques de développement au Burkina Faso, avec les membres du CCOBF. Ce cadre devrait tenir compte des interventions des petites associations. Le contexte politique actuel au Burkina Faso est celui de la décentralisation et du développement local. Des cadres de concertation, formels ou informels, se mettent en place au niveau local et national. Les OSI des deux pays devraient s'impliquer dans ces cadres et travailler en relation avec les collectivités territoriales et les élus locaux.

Enfin, le secrétariat de la concertation devrait trouver un relais au Burkina Faso avec qui il pourra travailler. Celui-ci pourrait être un regroupement des partenaires burkinabé des associations françaises du CCOBF, qu'il conviendra d'appuyer.

A cet effet, le secrétariat en France aura besoin de ressources humaines pour accompagner les membres du CCOBF et pour appuyer ce regroupement des partenaires burkinabé. Pour cela, un profil combinant des capacités confirmées de médiation, d'organisation, de négociation et d'animation manquerait encore au dispositif institutionnel du CCOBF.

Avant propos

Le présent rapport ne concerne que l'évaluation du volet « Animation et Education au Développement » mis en place en France à partir de 1997, dans le cadre du Programme Prioritaire du Burkina Faso (PPBF), par le Comité de Concertation des Organisations françaises de Solidarité Internationale (CCOBF) intervenant dans ce pays.

Il s'agit de l'un des 6 volets du Programme Prioritaire qui a alors été mis en place au Burkina Faso. A la différence des autres volets qui sont plutôt orientés sur des thématiques sectorielles, ce volet est en charge des aspects transversaux du PPBF et du CCOBF. En tant que tel, il est chargé de la coordination et de l'animation du programme. Les autres volets sont les suivants : « Artisanat et PME », « Éducation », « Santé et Pharmacopée », « Structuration du monde rural », « Animation et Éducation au développement », et « Fonds d'Appui aux Initiatives de Base »¹.

Sa mise en place répondait aux constats établis lors de cinquième commission franco-burkinabé, à savoir : la nécessité d'impulser la concertation entre OSI, d'organiser et mieux faire circuler l'information, et de capitaliser les expériences.

Il apparaît que le volet ne peut se comprendre sans rapport avec le PPBF et le CCOBF qui constituent les cadres dans lesquels peuvent être appréciés sa pertinence, la cohérence de ses objectifs spécifiques, l'efficacité et l'efficience de ses activités, ainsi que l'impact de ses résultats. Comme le soulignent les termes de référence, son évaluation est aussi celle des aspects transversaux ou communs du Programme Prioritaire du Burkina Faso (PPBF) et de l'animation du Comité de Concertation pour le Burkina Faso (CCOBF). Ces termes de référence porte sur les trois points suivants :

- L'efficacité, l'efficience et la pérennité du mode d'organisation du volet par rapport au programme prioritaire.
- L'examen des modalités de fonctionnement du CCOBF, en fait l'efficacité, l'efficience et la pérennité du dispositif opérationnel du CCOBF, à savoir le volet.
- L'analyse des outils d'information et de capitalisation du programme.

Les deux premiers points concernent, ainsi, l'évaluation du dispositif institutionnel et opérationnel du PPBF pour mettre en œuvre les aspects transversaux du programme prioritaire gérés au niveau du volet « Animation et Education au Développement ». Il s'agira, d'abord, d'évaluer la pertinence des objectifs et de l'organisation du volet par rapport aux enjeux et finalités du programme prioritaire. Ensuite, la pérennité du volet ou la viabilité institutionnelle du CCOBF sera appréciée par rapport au fonctionnement et l'amélioration de la concertation en France et au Burkina Faso. Le troisième point porte sur l'impact des activités du volet, notamment l'impact du contenu des outils d'information et de capitalisation. Ces activités seront évaluées en regard de leur impact sur la concertation et coordination entre les membres du programme.

Sur le plan méthodologique, l'évaluation a donné lieu à l'exploitation des documents disponibles, à des entretiens et à des enquêtes en France et au Burkina Faso. Des entretiens ont été menés autant avec les membres du CCOBF et la secrétaire technique du volet, qu'avec leurs partenaires. Deux missions ont été effectuées au Burkina Faso aux cours des mois de Mai et Juin 2000.

Le rapport présente dans un premier chapitre les objectifs du volet en regard des enjeux et objectifs du PPBF et du CCOBF, ainsi que l'impact du dispositif institutionnel sur la coordination et la concertation. Un second chapitre porte sur l'évaluation des activités réalisées et le troisième chapitre sur l'efficience du volet. Enfin, sont présentées la conclusion et les recommandations.

¹ : Ces deux derniers volets ne sont pas concernés par la présente évaluation.

1) Objectifs et dispositif institutionnel du volet

1.1) Le positionnement des objectifs du volet

Le volet « Animation et Education au Développement » a pour objectifs :

- L'animation de la concertation entre les OSI et de la coordination du programme.
- L'appui à la concertation entre les membres des volets du Programme Prioritaire du Burkina Faso et à la coordination de leurs interventions.
- La création de partenariats impliquant les petites associations en vue d'une cohérence de leurs interventions.
- La sensibilisation et l'éducation au développement de l'opinion publique en France.

Il a été mis en place pour les aspects transversaux du PPBF et pour animer la concertation au sein du CCOBF. Ses objectifs peuvent et doivent être considérés comme des activités ou missions spécifiques pour atteindre les objectifs du PPBF et du CCOBF.

Dans un cadre logique, qui n'a pas été élaboré par les concepteurs du programme, les objectifs du PPBF et du CCOBF seraient les objectifs généraux. Quant aux objectifs du volet « Animation et Education au Développement », ils seraient les objectifs spécifiques du programme. On ne peut, ainsi, évaluer le volet sans le positionner par rapport à la concertation et à la coordination, enjeux et objectifs transversaux du programme, dont il est, en fait, le support.

Les objectifs du volet s'analysent comme des moyens spécifiques que se donnent le PPBF et le CCOBF pour améliorer la cohérence des partenariats entre leurs membres. Ces moyens sont appelés à soutenir les activités des membres des volets du PPBF et à animer la concertation au sein du CCOBF.

Les objectifs communs du PPBF peuvent être scindés en deux groupes. Ceux qui doivent être réalisés grâce au programme en lui-même² et ceux qui dépendent plus directement du volet « Animation et Education au Développement » :

- Assurer un appui aux associations tant en France qu'au Burkina Faso, à travers l'échange, l'information, la formation et la mobilisation des moyens financiers et humains.
- Organiser la restitution (capitalisation) des actions de façon à opérer un effet incitatif et démultiplicateur.

Les objectifs du CCOBF sont tous compris dans ceux du volet. Il s'agit de (des) :

- « L'inter-connaissance » et la reconnaissance mutuelle entre les groupes locaux sur un même site de façon à créer des synergies et des complémentarités entre leurs actions.

² : A savoir : (1) améliorer l'impact du travail des ONG françaises par la mise en place d'actions complémentaires et cohérentes, et la recherche d'une qualité accrue des interventions. (2) Contribuer au renforcement des organisations et associations burkinabé de développement, dans le cadre du processus de décentralisation en cours. (3) Organiser et suivre un ensemble de programmes sectoriels de coopération dans des domaines considérés comme prioritaires.

- Les partenariats entre OSI.
- La recherche en commun de cofinancement.

Ce sont ces objectifs du CCOBF et du PPBF qui se déclinent en missions constituant les objectifs spécifiques du volet « Animation et Education au Développement ».

1.2) La cohérence des objectifs du volet

Les objectifs du volet et les missions qui leur sont attachées reflètent bien une prise en compte des enjeux transversaux du PPBF et du CCOBF.

Des objectifs cohérents dans leurs contenus et articulations

La circulation de l'information que le volet devait favoriser est un préalable pour «l'inter-connaissance» entre les membres qui est lui-même une condition de la concertation et de la coordination. L'information devait inciter les OSI à se reconnaître et à se concerter pour des partenariats entre elles. Il ne peut y avoir de partenariat sans que les parties prenantes aient auparavant des informations sur l'OSI à qui elles souhaiteraient s'allier. La collecte de l'information et sa mise en circulation sont une des missions du volet. Un support est prévu pour la diffusion de l'information, la Lettre d'information du CCOBF.

La circulation de l'information sur les initiatives franco-burkinabé et la capitalisation des expériences favoriseront des concertations et coordinations, et inciteront les OSI à créer des partenariats.

Face à cette situation, les objectifs du volet apparaissent pertinents et de nature à pouvoir introduire de la cohérence entre les actions des OSI, d'une part, et entre celles-ci et les politiques nationales burkinabé, d'autre part. Ils mettent l'accent sur des préalables de la concertation et de la coordination que sont « l'inter-connaissance », la reconnaissance mutuelle, les échanges d'expériences, l'apprentissage du partenariat et du travail en commun.

Des objectifs cohérents pour la concertation et les synergies entre les membres

Le contexte de départ du PPBF et du CCOBF était caractérisé par une multitude d'ONG intervenant au Burkina Faso sans véritables coordinations et synergies entre elles.

A coté des interventions cohérentes, peu nombreuses, il y avait beaucoup d'initiatives et de projets dont la logique relevait d'actions isolées et/ou ponctuelles. Le plus souvent, leurs auteurs ne peuvent disposer d'informations ou de partenariats pour les positionner dans un cadre global de cohérence favorable à leur pérennité. La nécessité de leur insertion dans les politiques nationales burkinabé était rarement prise en compte.

Les objectifs du volet tiennent compte ainsi de la situation de nombreuses ONG françaises intervenant au Burkina Faso. Elles travaillent souvent sur les mêmes sites, parfois sur des problématiques assez proches ou pouvant se compléter, mais n'ont pas vraiment l'occasion d'apprendre à se connaître. Ces objectifs apportent ainsi une réponse à ces ONG qui, malgré leurs volontés d'aller au devant des autres, manquent souvent de moyens et de temps pour le faire. De fait, la coordination et les synergies, que doit organiser le volet, étaient nécessaires. Le partenariat entre OSI du Burkina Faso était donc aussi nécessaire pour espérer que les auteurs des interventions cohérentes sauront aider ceux des actions « isolées » et/ou ponctuelles.

Le besoin de capitalisation se justifie pour prendre en compte les réussites, problèmes et contraintes rencontrés par les membres, tant en ce qui concerne la concertation que la conduite de leurs activités sur le terrain. La capitalisation des expériences doit permettre de ne pas reproduire les mêmes erreurs. Elle peut ou doit être analysée, ainsi, comme des supports pour la concertation entre les membres et pour la coordination de leurs interventions. Elle doit permettre aux membres de débattre et d'échanger au cours des rencontres ou de façon plus directe entre eux.

Ces objectifs pouvaient, ainsi, conduire les acteurs à mieux se connaître, à se concerter et à raisonner leurs pratiques dans le sens d'une adéquation plus forte avec les politiques sectorielles nationales burkinabé et d'une qualité accrue de leurs interventions.

Les objectifs du volet traduisent, donc, une recherche de cohérence par rapport aux politiques sectorielles burkinabé. Ils répondent à un réel besoin et sont cohérents avec les objectifs du PPBF et du CCOBF qu'ils doivent soutenir. Même s'ils présentent un caractère assez volontariste, faire travailler ensemble les OSI dans ces deux cadres était sans doute un bon moyen d'atteindre les résultats attendus. Cette cohérence est renforcée par le rôle de pivot attribué au volet par rapport au PPBF et au CCOBF.

1.3) L'organisation du dispositif institutionnel du volet

Le dispositif institutionnel du volet comprend un secrétariat animé par une chargée de mission à mi-temps.

Ce secrétariat est placé sous la responsabilité de la Ligue de l'enseignement, chef de file du PPBF et sous le contrôle du Comité de Pilotage du CCOBF. Ce comité est composé du chef de file du programme et des chefs de file de chacun des volets du PPBF (CREDES, GREF, GERES et Peuples Solidaires).

Le secrétariat est le pivot de la concertation et du dispositif institutionnel et opérationnel du PPBF et du CCOBF en France. Il est chargé de réaliser les objectifs spécifiques du volet « Animation et éducation au développement », lesquels objectifs sont eux-mêmes liés à ceux du PPBF et du CCOBF. En tant que tel, il est au centre d'un dispositif à trois niveaux :

- **À un premier niveau**, deux instances : l'assemblée générale des membres du CCOBF et du PPBF et le comité de pilotage. Le PPBF et le CCOBF ont le même comité de pilotage dont la composition varie suivant les cas. Leur rôle est définir et de suivre les orientations "politiques" et techniques de la concertation entre OSI françaises au Burkina Faso et en France.
- **À un second niveau**, les volets qui sont des groupes de concertation et de travail entre OSI sur quatre thématiques : " Santé ", " Éducation ", " Monde rural ", et " Artisanat/PME ", avec un chef de file pour animer la concertation entre les membres de chaque volet.
- **A un troisième niveau**, les bénéficiaires du PPBF qui sont l'ensemble des OSI intervenant au Burkina Faso, en général, mais plus particulièrement les OSI travaillant dans le programme.

1.3.1) Les acteurs et bénéficiaires du volet

Les acteurs impliqués dans la gestion du volet sont les membres du comité de pilotage du CCOBF : la Ligue de l'Enseignement, Peuples Solidaires, le GREF, CREDES, EAST, GEFOSAT, GERES. Ce

comité de pilotage est également celui du PPBF, lorsqu'il est restreint aux seuls membres. Sous une composition élargie aux différents partenaires, il est alors celui du CCOBF.

Sur un plan global, les bénéficiaires des objectifs du volet sont « l'ensemble des groupes de base et associations de solidarité internationale ayant une relation avec le Burkina Faso, et au delà tous les groupes formels et informels en relation avec le Burkina ». Parmi eux il faut distinguer les bénéficiaires directs des bénéficiaires indirects.

Les bénéficiaires directs sont les membres du CCOBF. Les ONG burkinabé travaillant dans le programme sont des partenaires du volet, donc des bénéficiaires indirects. On trouvera dans les annexes 2, 3, 4, 5, la liste des bénéficiaires directs, des membres du comité de pilotage et des partenaires burkinabé du volet.

Le CCOBF est ouvert à toutes les Associations françaises. Les groupes de base et toutes les associations de solidarité internationale ayant mené ou souhaitant mener des actions de coopération au développement au Burkina Faso peuvent y adhérer et devenir des bénéficiaires directs.

La fiche de programme définit comme « groupe » : « toute structure collective à but non lucratif, régie ou non par la loi de 1901, affiliée ou non à une association locale, régionale ou nationale, à un syndicat ou un comité d'entreprise, liée ou non à un établissement public, une collectivité territoriale ou un service public, et dont l'activité principale ou l'une des activités est la solidarité avec une structure homologue au Burkina Faso, ou la sensibilisation de l'opinion publique aux questions du développement au Burkina Faso ».

Tableau : Situation numérique des associations membres et bénéficiaires du CCOBF

Potentiel d'ONG pouvant adhérer au CCOBF	Environ 300 (Répertoire Ibiscus + Fichiers coopération décentralisée)
ONG recensées par CCOBF (fichier) ayant reçu les 6 premières Lettres du CCOBF.	Plus de 230
ONG ayant eu un contact avec CCOBF (participation rencontres ou demande d'information par courrier ou téléphone).	Plus de 150
ONG adhérentes (ayant payé au moins une fois la cotisation)	33 associations hors comité de pilotage 42 associations, y compris les ONG françaises du programme

Source : CCOBF, Mars 2000.

1.3.2) Le fonctionnement du dispositif institutionnel du volet

a) Un fonctionnement du dispositif pénalisé par l'absence d'un relais au Burkina Faso

Le volet a été défini pour mener des activités d'appui au PPBF et au CCOBF en France. Le PPBF se déroule en partie au Burkina Faso, dans le cadre des activités des autres volets. Il apparaît que la conception du volet « Animation et Education au Développement n'a pas tenu compte suffisamment de cette situation et des besoins de concertation des partenaires burkinabé.

De fait, le volet en tant qu'outil au service d'un collectif d'ONG françaises semble être une affaire qui ne devait concerner directement que les acteurs français en France. Sa dimension transversale a été initialement limitée aux activités du PPBF et du CCOBF en France.

Pourtant, la cohérence des interventions des OSI françaises dans le cadre du PPBF devait se faire aussi par rapport aux politiques nationales burkinabé, et non seulement par rapport à la politique de coopération française. Il fallait trouver, donc, le moyen d'impliquer les ONG burkinabé directement dans le volet, et non pas de façon indirecte, à travers leur partenariat avec des acteurs français.

Les efforts déployés en France ne trouveront pas vraiment de relais sur le terrain. Il ne serait pas faux de dire que la concertation transversale, inexistante, au Burkina Faso a un peu nui aux résultats de la concertation au sein et entre les volets. Il semble, même, qu'il a limité l'impact de la concertation organisée en France.

Il semble qu'au départ, le comité de pilotage du volet n'a pas tenu compte, non plus, de toutes les contraintes de la concertation. Ces questions se révèlent aujourd'hui aussi importantes au Burkina Faso qu'en France et n'ont pu encore trouver des solutions satisfaisantes.

La nécessité d'impulser une concertation au Burkina Faso a été manifestée à différentes reprises par les acteurs du volet, en vain. Ils ont souhaité la création d'un comité de concertation au Burkina Faso, à l'exemple du volet « Animation et Education au Développement » en France.

En réponse à cette situation, des initiatives ponctuelles initialement non prévues seront prises. Les différentes tentatives pour impulser la concertation au Burkina Faso n'ont pas débouché sur des résultats positifs.

A ce propos, il semble que le comité se soit trompé de cible et d'analyse des situations. Il a voulu passer par les collectifs existant et faire organiser la concertation par leur biais, alors que leur représentativité était souvent contestée par les ONG burkinabé elles-mêmes. Dans le même temps, il justifie de ne pouvoir soutenir financièrement la concertation à travers le BSONG par le fait qu'il s'agit d'un organe gouvernemental non éligible au financement alloué aux ONG. Si, ce sont les dispositifs de la nouvelle contractualisation qui justifient cette situation, les ONG membres du CCOBF et du PPBF ne s'y sont pas opposées et doivent aujourd'hui y réfléchir.

Il en découle une organisation de la concertation au Burkina qui semble engagée dans des impasses. Le CCOBF et le PPBF sont, respectivement, un outil et un instrument nouveau dans le contexte français, a fortiori dans le contexte burkinabé. Les collectifs burkinabé ne pouvaient donc y jouer un rôle important qu'à la faveur d'une information complète et des analyses communes des situations, des besoins et des contraintes de la concertation entre les OSI, tant en France qu'entre les organisations et associations burkinabé.

Ce travail n'a pas été fait. Du jour au lendemain, le PPBF et le CCOBF demandaient aux collectifs burkinabé qui ne sont pas leurs partenaires mais des interlocuteurs non concernés directement de se mettre au diapason de la concertation en France. Ils n'en avaient ni les moyens financiers, ni les

dispositions intellectuelles et techniques adhoc. Ils n'avaient pas participé aux réflexions finales ayant suivi la cinquième commission mixte, qui ont conduit les acteurs français à les mettre en place.

Dès lors, les collectifs burkinabé ne pouvaient pas servir de structures pour organiser la concertation au Burkina.

b) Un fonctionnement du dispositif essentiellement limité aux ONG françaises en France

Le PPBF et le CCOBF impliquent la participation d'acteurs différents, français et burkinabé, sans qu'ils aient le même statut d'acteurs, donc pas les mêmes droits, devoirs et obligations.

Trois catégories d'acteurs sont concernées. Ce sont les membres de l'assemblée générale du CCOBF, le comité de pilotage, les partenaires burkinabé.

Les acteurs burkinabé sont membres du CCOBF et du PPBF, indirectement, au travers de leur partenariat avec les acteurs français. Ils ne sont pas des acteurs à part entière du PPBF et du CCOBF. Ils participent à un programme de concertation mais le point de vue ne saurait être pris en compte que par l'intermédiaire de leur partenaire français.

Les acteurs directs du PPBF et du CCOBF sont exclusivement des OSI françaises. Ce sont, d'une part, les membres impliqués dans les activités du PPBF et les adhérents du CCOBF. D'autre part, ce sont les groupes formels ou informels et toutes les ONG françaises ayant une relation avec le Burkina Faso. Même si elles ne sont pas impliquées dans le PPBF, toutes les ONG françaises peuvent adhérer au CCOBF.

De fait, la mise en œuvre du PPBF au Burkina Faso donnera lieu à des « fuites de responsabilités » justifiées selon les partenaires burkinabé, par un manque d'information sur ses enjeux et finalités du programme. Selon les acteurs français, les partenaires burkinabé n'auraient pas cherché à prendre leurs responsabilités.

Si le volet paraît pertinent par rapport aux activités nécessaires pour atteindre les objectifs du PPBF et du CCOBF en France, il ne l'est plus au Burkina Faso. Les entretiens avec ceux que la mission d'évaluation a rencontrés montrent clairement qu'ils ne se sentent pas concernés par la gestion du programme et de la concertation. A défaut d'y avoir été associés en tant qu'acteurs, ils semblent s'être repliés sur une collaboration simple, comme dans un programme classique.

Il apparaît que l'implication souhaitable des partenaires burkinabé au CCOBF et au PPBF n'a pas fait l'objet d'une réflexion assez approfondie.

c) Un fonctionnement du dispositif indifférencié par rapport aux besoins des membres

La situation est presque analogue pour les petites associations du CCOBF. Ces dernières n'ont pas les mêmes problèmes que les « grosses » ou « grandes » associations. Elles éprouvent plus de difficultés à s'insérer dans les politiques nationales parce que leurs actions relèvent, le plus souvent, de considérations caritatives et humanitaires ou d'initiatives spontanées et isolées. Elles n'ont pas toujours les moyens ou ne prennent pas le temps de réfléchir, en amont, à la cohérence de leurs interventions par rapport à celles des OSI travaillant sur les mêmes sites qu'eux, a fortiori par rapport aux politiques nationales. Elles n'ont pas les mêmes besoins d'information et d'appui que les grandes associations. Celles-ci ont déjà un dispositif bien organisé et n'ont, certainement, pas autant besoin du CCOBF.

Compte tenu de cette situation, il aurait fallu une démarche spécifique prévue en direction des groupes de base et partenaires burkinabé.

La non différenciation de ses démarches selon les catégories de membership affaiblit la cohérence des objectifs du volet. Les besoins spécifiques des petites associations et des ONG burkinabé ne semblent pas avoir fait l'objet d'une analyse suffisante sur les réponses spécifiques à leur apporter. Les besoins des petites associations diffèrent de celles des grosses en France, autant que les contraintes de concertation ne sont pas comparables au Burkina Faso et en France. Concernant les associations et organisations burkinabé, le PPBF et le CCOBF ont fonctionné comme si les synergies recherchées pour les interventions des ONG au Burkina Faso ne dépendaient que des acteurs français en France.

d) Un fonctionnement du dispositif lié à des missions insuffisamment précises du secrétariat

Il est permis de s'interroger sur les résultats attendus des activités du secrétariat du volet. Rappelons que la secrétaire technique travaille à mi-temps. Cette situation semble avoir beaucoup pénalisé le volet car les activités à mener sont nombreuses et souvent complexes. Au risque de les survoler, il fallait plus de temps de travail, même s'il convient de souligner ici le volontarisme et l'engagement de la gestionnaire du volet. Le fonctionnement du secrétariat ne relève pas d'un cahier des charges précis. Les activités étaient menées sans un tableau de bord « prévisionnel » et semblent relever d'une gestion au coup par coup, sans une programmation et une méthodologie pour atteindre les résultats attendus.

Les missions retenues dans la lettre de mission de la secrétaire technique ne correspondent pas vraiment aux objectifs du volet, du CCOBF et du PPBF. On remarque que les activités prévues dans la convention avec le Ministère des Affaires Etrangères (MCNG) et ces missions ne coïncident pas vraiment. Des activités n'ont été prises en compte, par exemple, les activités de capitalisation, la communication externe en direction des médias et la banque de données. Même l'élaboration des Lettres d'information n'est pas explicitement mentionnée. Selon les termes de la lettre de mission de la secrétaire technique, les fonctions identifiées pour réaliser ces activités sont les suivantes :

- « Relation et coordination des ONG membres et tout particulièrement les ONG responsables des différents volets du programme.
- Contacts et réponses aux sollicitations des associations souhaitant s'associer au CCOBF, recherche de partenaires et mise en relation.
- Mises en place d'outils d'éducation au développement liés au programme et permettant l'association au maximum d'associations au programme et ses différents volets (connaissance du Burkina, connaissance de l'implantation et de l'action des associations, améliorations des relations directes, partenariat. ...).
- Coordination de la préparation de rencontres thématiques « à la demande ».
- Élaboration des notes de préparation des réunions de travail internes.
- Participation aux réunions de coordination des différents volets du programme.
- Comptes-rendus des différentes réunions de travail.
- Suivi de la gestion des volets concernés par le poste ».

Le profil du poste n'a pas été défini en tenant compte des activités et des travaux à mener. Le fait que la lettre de mission de la secrétaire technique ne recoupe que de façon imparfaite les objectifs (animation de la concertation et de la coordination du programme) que le volet doit assumer pour le compte du PPBF et du CCOBF semblerait prouver que tous les aspects du travail à mener n'avaient pas été suffisamment évalués par le comité de pilotage.

En tout cas, ils constituent des indices sérieux qui conduisent à s'interroger sur les résultats qu'on attendait du CCOBF et du PPBF³.

Par ailleurs, le fonctionnement du dispositif était pénalisé par le suivi peu réactif du comité de

³ : Des analyses complémentaires sur ce point figurent dans l'appréciation de l'efficacité des activités menées.

pilotage. Les décisions prises au cours des réunions de pilotage ne semblent pas avoir fait l'objet de suivi par les membres et même les décisions qui les concernaient directement n'avaient pas, parfois, de suite. C'est le cas des grilles de synthèse qui devaient servir de support à leurs communications au comité de pilotage et qui n'ont pas très souvent été remplies. La fiche de capitalisation n'a été remplie que par un seul membre du comité de pilotage. Le comité n'a pas réagi à cette situation.

Comme souligné dans l'appréciation de l'efficacité des activités menées, le secrétariat du volet n'a pas bénéficié de toute la disponibilité du comité de pilotage dans le suivi technique des décisions prises.

e) Des pistes pour organiser la concertation au Burkina Faso, insuffisamment analysées

Il semble, malgré les contraintes au sein de chaque volet au Burkina Faso, qu'une concertation transversale aurait pu réussir en mettant en place un volet « Animation » chargé de la promouvoir. Les membres burkinabé rencontrés au cours de la présente évaluation semblent demandeurs de cette concertation transversale, sans savoir comment s'organiser.

Le volet n'ayant pas été prévu pour intervenir au Burkina Faso, la mise en place de cette concertation entre partenaires locaux du PPBF était une alternative sérieuse qui n'a pas été envisagée. Il s'agirait de susciter leur regroupement afin qu'ils s'organisent, au sein ou en dehors des collectifs existant, comme une force de proposition et d'intervention sur des thématiques bien précises de la décentralisation en cours dans le pays.

A défaut de cette évolution, il est à craindre que les objectifs de renforcement des ONG burkinabé ne puissent être atteints.

La promotion de ce regroupement pour un renforcement des organisations et associations par rapport au processus de décentralisation est encore aujourd'hui une piste intéressante pour accompagner la concertation avec les partenaires burkinabé (ONG et élus locaux).

<p>En conclusion, les objectifs du volet sont cohérents avec le contexte de départ du PPBF et du CCOBF et l'organisation de son dispositif institutionnel est pertinente. Cependant, on peut considérer que le fonctionnement de ce dernier n'a pas été performant. Au Burkina Faso, l'absence d'un « relais » du secrétariat et d'un regroupement des ONG locales travaillant dans le PPBF apparaissent comme les justifications des contre performances. En France, il s'agirait de problèmes d'organisation et de suivi du travail au sein du volet qui n'ont pas favorisé l'animation de la concertation.</p>

2) Evaluation des activités menées au sein du volet

2.1) Présentation et description des activités prévues

2.1.1) La circulation de l'information

Les activités devaient consister, notamment, à :

- Publier une lettre d'information sur les activités et expériences des partenaires effectifs et potentiels du programme, sur la coopération institutionnelle franco-burkinabé et les outils d'information des membres du réseau.
- Mettre en place une banque de données, non informatisée dans un premier temps, pour soutenir l'animation. Le contenu devait comprendre des films, des vidéos, des spectacles, de la documentation, des bibliographies, etc.
- Organiser la communication externe. La Lettre d'information est considérée comme un outil d'information interne et externe mais il est prévu également des démarches spécifiques de communication en direction, notamment, des médias nationaux.

2.1.2) L'organisation de rencontres

Il s'agit de rencontres et des séminaires sur chaque thématique du programme et pour les membres du réseau. Notamment, il est prévu pour chaque volet une rencontre, au moins, par an, qui pouvait être organisée par la chargée de mission ou un intervenant d'une OSI partie prenante du PPBF. Ces rencontres devaient permettre d'améliorer les connaissances des membres sur le Burkina Faso et favoriser des contacts directs entre eux.

2.1.3) Le montage de projets

Il s'agit d'appuyer les membres du réseau dans le montage de projets, notamment par l'information sur les dispositifs, les critères, les modalités de cofinancement des bailleurs de fonds potentiels au plan local, national ou international.

L'aide au montage de projets est considéré comme un service à rendre aux OSI afin de les inciter à s'unir autour d'un même partenaire financier pour obtenir un niveau de cofinancement important. Cette activité devait être favorisée par les rencontres régulières que le volet doit organiser. Elle devait donner lieu à la création d'un service spécifique afin de faire gagner du temps aux membres.

2.1.4) La capitalisation

La capitalisation est présentée comme une finalité des rencontres à organiser et de l'aide au montage de projets. Elle devait concerner, non seulement, les informations sur les outils de cofinancement existant, mais aussi les expériences des acteurs des volets. La capitalisation des expériences et des outils d'éducation, d'information et de sensibilisation devait conduire les OSI à améliorer leurs pratiques et à renforcer leurs capacités.

2.1.5) Le FAIB

La gestion du FAIB qui n'est pas concernée par la présente évaluation était aussi une des activités menées par le volet. On le mentionne pour mémoire parce qu'elle a occupé une part importante du

temps du secrétariat et semble avoir pénalisé le suivi des activités concernant les autres objectifs.

2.1.6) Les constats et analyses des activités prévues

Au regard des objectifs, on peut faire les constats et analyses suivants :

- Les résultats attendus des activités n'ont pas été précisés quantitativement, pas d'indicateurs quantitatifs, exception faite des rencontres.
- Les objectifs du volet prévoyaient un travail avec les concertations existant au Burkina Faso (BSONG, SPONG, BLONGA) sans que le contenu de ce travail soit fixé. Les relations avec le SCAC ne faisaient pas partie, non plus, des activités du secrétariat.

Les activités visent plus les groupes de base à savoir les petites ONG que les grandes. Il s'agit de les appuyer pour mettre en cohérence leurs actions par rapport à celles d'autres OSI et par rapport aux politiques sectorielles nationales.

Le document de projet précisait que « l'information sur les activités et expériences des partenaires effectifs et potentiels, et l'information institutionnelle sur la coopération franco-burkinabé est le premier service qu'il est nécessaire de rendre aux groupes de base. (...) Il s'agit, par le biais de l'information, d'inciter les groupes à travailler ensemble ». Les grosses OSI ne sont pas exclues, mais il semble que leurs interventions au Burkina Faso devaient, à travers le volet, servir de cadre pour une mise en cohérence des actions des petites associations.

Il y a une certaine cohérence et complémentarité entre les activités prévues et les objectifs du volet. Ces activités apparaissent comme des supports adéquats. L'outil central est l'information écrite (Lettre d'information) et orale (Rencontres et séminaires). Les contenus prévus apparaissent de nature à favoriser « l'inter-connaissance » entre les membres, à induire des partenariats et des synergies entre eux. L'information sur les modalités de cofinancement devait aider les membres à mieux s'orienter face à la complexité des dossiers de financement des bailleurs de fonds. Cependant, aucune liste, même limitative, de bailleurs n'a été précisée.

2.2) Bilan et analyse des activités réalisées

2.2.1) Appui à la maîtrise d'ouvrage du PPBF et du CCOBF

Cet appui rentre dans la coordination du PPBF, l'animation du CCOBF et le suivi/évaluation que le volet devait aider les chefs de file à assumer. Onze réunions du comité de pilotage ont été préparées et tenues, en collaboration avec les chefs de file des volets. Une mission de suivi a eu lieu au Burkina Faso en janvier 1998.

Le résultat a permis un suivi des activités du PPBF et du CCOBF. Il faut souligner, toutefois, que la grille de synthèse qui devait permettre de faire l'état d'avancement des activités à chaque réunion et servir de support au suivi des activités au sein des volets n'a été que rarement remplie par les chefs de file.

La mission de suivi effectuée en collaboration avec le comité de pilotage n'a pas donné lieu à un compte rendu écrit.

Il y a une grande efficacité dans le suivi des activités du PPBF et du CCOBF. Ce suivi a surtout été fait dans le cadre des réunions du comité de pilotage. Toutes les réunions ont donné lieu à des comptes rendus très précis.

2.2.2) Appui à la concertation

a) La concertation transversale au sein du PPBF et du CCOBF

Cet appui a consisté à l'organisation de rencontres en vue de favoriser la concertation entre les membres et la coordination de leurs interventions. On dénombre :

- Une rencontre de concertation avec les partenaires des associations françaises impliquées dans le PPBF en Décembre 1998.
- Deux assemblées générales du CCOBF (13 mars 1998 et 29 mars 1999).
- Trois rencontres importantes dont deux ont porté respectivement sur toutes les thématiques du PPBF (13 Mars 1998 et 16 Mai 1998) et sur une seule thématique (développement rural le 19 Juin 1999).

Il n'y a pas eu de rencontre organisée sur les thématiques « Education », « Santé » et « Artisanat/PME ». Selon la secrétaire technique, la raison est le manque de temps et d'implication des membres du PPBF.

En dehors des réunions et rencontres organisées par le volet, il faut prendre en compte sa participation aux réunions organisées par les autres volets.

Il était prévu qu'une rencontre, au moins, soit organisée pour chaque volet afin de mieux faire connaître le Burkina et pour créer des contacts directs entre les membres du réseau. Leur organisation ne dépendait pas uniquement du volet « Animation et Education au Développement ». Les chefs de volet pouvaient prendre l'initiative de les organiser.

La première rencontre (13 Mars 1998) a eu lieu à Lyon et a mobilisé 90 personnes provenant de 50 associations. Elle a porté sur les thématiques de tous les volets. Selon la secrétaire technique, il s'agissait plus d'une réunion d'information que d'une rencontre de concertation et d'échanges d'expériences. On ne pouvait donc en attendre un document de capitalisation.

La seconde rencontre a eu lieu le 16 Mai 1998 et a permis de réunir 185 personnes provenant d'une centaine d'associations. Cette rencontre a mobilisé des partenaires burkinabé dont UCODEP et UGVO impliqués dans le Programme Prioritaire.

Au total, les deux rencontres organisées sur toutes les thématiques ont permis à un nombre importants d'OSI de se rencontrer et d'échanger (50 à la rencontre du 13 Mars et 100 à la rencontre du 16 Mai).

La troisième rencontre a porté sur la thématique du développement rural et a mobilisé quatre réseaux : AFDI, lycées agricoles, Peuples Solidaires et CCOBF). L'objectif de cette réunion était les échanges sur les pratiques et les débats sur les éventuelles concertations possibles entre les réseaux, préalable à la mise en place de convention de partenariat entre eux

Selon la secrétaire technique, les rencontres ont permis des débats et confrontation de vue au sein des volets. La rencontre de concertation au Burkina Faso aurait été une auto-évaluation du PPBF et aurait permis d'apprécier les besoins de concertation entre les volets et les attentes des partenaires burkinabé. Elle a constitué une réponse aux difficultés de concertation qui ont été constatées par le comité de pilotage.

Il n'y a malheureusement pas un compte rendu permettant d'apprécier les problèmes et les solutions

évoqués. Aucune suite concrète n'a été donnée à cette première tentative pour impulser la concertation au Burkina Faso. Les assemblées générales et la réunion du 16 Septembre 1999 auraient constitué, également, des moments de concertation sur les activités du CCOBF et sur les besoins des membres.

Il est impossible d'analyser de façon approfondie l'efficacité de la plupart des rencontres, parce qu'aucun suivi véritable des travaux et des synergies éventuellement induites n'avait été mis en place.

b) Les réflexions menées sur la concertation

Les rencontres ont au moins permis à des OSI de se connaître et d'échanger sur leurs expériences, ce qui doit être considéré comme un premier pas vers la concertation.

Notamment, la rencontre de Lyon (Mai 1998) a fait l'objet d'un livret sur le partenariat et le rôle des organisations. Les questions de concertation ont été abordées sous divers angles par des différents responsables. Le rôle du CCOBF a été abondamment exposé et expliqué.

Ces réunions ont constitué des moments forts de réflexion sur la concertation entre les ONG et la cohérence de leurs interventions. On peut les analyser comme une concertation sur les moyens d'organiser la concertation. En ce sens, elles ne constituaient donc que le premier pas d'une démarche globale, mais celle-ci n'a pas connu de suites opérationnelles.

A cette occasion, la vocation du CCOBF a été réaffirmée comme devant être la formation sur l'aide au développement. Son rôle de capitalisation et de diffusion des expériences a été rappelé. Enfin, la coordination des activités et la cohérence des actions des ONG ont été soulignées comme étant une nécessité.

Concernant les formes de concertation à promouvoir, l'orientation thématique a été jugée nécessaire mais insuffisante parce que réductrice de la complexité des problèmes et des fortes interpénétrations pouvant exister entre différents thèmes : « Un travail thématique est nécessaire pour la coordination avec les partenaires du Sud. Toutefois, il ne doit pas être limité au niveau sectoriel (...). Toute action doit prendre en compte l'environnement global ».

L'organisation de concertations régionales en France a été retenue pour améliorer les relations entre les OSI d'une même région, tout en étant reconnue insuffisante à elle seule. La promotion de ces concertations régionales a été confiée à un groupe d'ONG : AFDI, Peuples Solidaires, Réseau Burkina et Ligue de l'Enseignement probablement parce que ce sont des fédérations d'associations, qui ont des implantations et des relais dans les régions françaises.

Concernant le rôle des OSI dans la coopération décentralisée, le constat a été que leur rassemblement (union) est nécessaire pour répondre à l'enjeu de leur représentativité face au conseil régional et pour une coopération régionale Nord-Sud plus efficace. Face à ces deux formes ou cadres de concertations, une troisième démarche a été jugée nécessaire pour les compléter : la concertation géographique au Burkina Faso.

A propos des outils, il a été question de « tutorat inter-associatif pour accompagner les associations nouvelles qui manquent d'expériences et de références pour travailler sur le terrain ». Les moyens à mettre en œuvre pour travailler ensemble ont été étudiés au sein des ateliers. Il en était ressorti « un besoin de regroupement au niveau régional et une forte demande d'information sur les différentes associations qui agissent au Burkina Faso ». Les ateliers avaient aussi abordé les méthodes d'intervention et avaient convenu qu'il fallait s'interroger sur la réciprocité dans l'échange avec le Sud, en particulier dans le cadre du processus de décentralisation.

Dans l'ensemble, les rencontres ont permis des réflexions assez profondes sur les concertations et les outils à mettre en œuvre. De très bonnes idées ont été émises qui sont restées des professions de foi, sans suite. Ces réflexions n'ont pas connu un début de mise en œuvre. Leurs conclusions n'ont pas été traduites en actes. Malgré les réflexions de fonds, l'absence de suivi des partenariats éventuellement créés ne permet pas d'apprécier leurs impacts sur la concertation. Même si ces impacts ne peuvent être appréciés que longtemps après les rencontres, on devrait aujourd'hui en constater les frémissements, ce qui ne semble pas être encore le cas. De fait, il est permis de dire que ces rencontres n'ont pas induit une grande efficacité dans la concertation entre les acteurs. Peut-être, parce que leurs conclusions n'ont pas pris en compte les contraintes des concertations analysées.

Il conviendrait de réactualiser les conclusions des rencontres au regard du processus de décentralisation au Burkina Faso et des contraintes de la concertation entre les partenaires burkinabé et les ONG françaises. Notamment, les réflexions sur les formes de concertation paraissent encore actuelles. On aurait gagné du temps à les mettre en œuvre depuis la rencontre de Lyon en Mai 1998.

c) La concertation au sein et entre les volets

Selon les documents disponibles au CCOBF⁴, il était prévu 2 à 3 réunions ou rencontres de travail et/ou de concertation par an et par volet en France, sans compter les réunions et rencontres au Burkina Faso que ces mêmes volets pouvaient aussi organiser.

Les réunions de travail : Il y a eu plus de réunions de travail que de rencontres à proprement dit. Ces réunions ont surtout porté sur la mise en œuvre, le suivi et le bilan de chaque volet.

La situation des réunions de travail des volets est la suivante⁵ :

- Volet Structuration du monde rural : 6 réunions.
- Volet « Education » : 4 réunions.
- Volet « Artisanat et PME » : 2 réunions.
- Volet « Santé » : 8 réunions.
- Comité de pilotage PPBF : 11 réunions.
- Volet « Animation et Éducation » : 1 réunion.

Cette situation permet de faire les remarques suivantes :

Le volet « Animation et Education au Développement », pourtant transversal, n'a fait l'objet que d'une seule réunion au cours de la mise en œuvre du PPBF (réunion 19 Juin 1997). La mise en cohérence des projets des partenaires potentiels (ordre du jour) n'a pas eu de suite. Selon le compte rendu dans la Lettre d'information N°2, cette mise en cohérence consistait à organiser une collaboration avec ACHAC⁶ et le réseau Burkina des Lycées agricoles.

Si on n'a dénombré qu'une réunion, il faut préciser que le secrétariat a directement ou indirectement contribué à l'organisation des réunions au sein et entre les autres volets. La domiciliation du secrétariat dans le bureau du chef de file du volet a pu, également, permettre des discussions entre eux,

⁴ : Voir par exemple CCOBF : Proposition d'organisation et de suivi du Comité de Concertation des OSI pour le Burkina Faso, Document préparatoire de la réunion du comité de pilotage du PPBF du 30 Mai 1997.

⁵ : Ainsi qu'il a été précisé ci-dessus, le volet n'a pu, par manque de temps, participer à toutes ces réunions.

⁶ : Association pour la Connaissance de l'Histoire de l'Afrique Contemporaine.

sans autres formalités et sans participation des autres membres du volet. Pour la secrétaire technique, il faut aussi considérer toutes les rencontres organisées pour le compte du CCOBF, y compris les assemblées générales, parce qu'elles ont donné lieu à des bilans des activités du volet. Dans ce cas, l'objectif prévu (2 à 3 réunions/an/volet) a été largement dépassé.

Le comité de pilotage s'est réuni 11 fois au cours du programme. Ces réunions ont été l'occasion de faire le suivi du programme et les bilans des activités au sein de chaque volet. Ce comité devait suivre les activités des volets grâce à une grille de synthèse élaborée, qui a été remplie peu souvent par les chefs de volet. On ne dispose que d'une dizaine de grille de synthèse sur les 44 qui auraient dû être remplies.

Les autres volets ont bénéficié chacun d'un suivi assez fréquent par le volet «Animation et Education au Développement». Dans l'ensemble, compte tenu des ordres du jour et les observations de la secrétaire technique, ces réunions ont plus concerné le suivi des activités que les concertations entre les membres des volets.

2.2.3) Production et diffusion de l'information

Les activités ont consisté à :

- L'élaboration et à la diffusion de la plaquette du CCOBF en Avril 97.
- La rédaction et la publication de 6 Lettres d'information du CCOBF.
- La rédaction des actes des rencontres (13 mars 98, 16 mai 98, 19 juin 99).
- La rédaction d'un dossier de presse sur le Burkina Faso, en relation avec le CDTM, en Janvier 1999.
- La mise en place d'une banque de données sur des outils pédagogiques en Mai 1998.
- L'élaboration de la liste des associations adhérentes au CCOBF.
- Des participations à des réunions d'information (CUF, Lycées agricoles⁷, Etival Solidarité, Ambassade du Burkina Faso).

Tous les outils créés ont été diffusés à plus de 200 OSI. Il faut ajouter dans la production et la diffusion de l'information, les réponses aux demandes d'information par courrier ou par téléphone.

Le but de ces activités était, surtout, de faire connaître le PPBF et le CCOBF. La Lettre servait plutôt à diffuser des informations, notamment sur les volets, en vue de faciliter la concertation entre les OSI.

a) La Lettre d'information du CCOBF

Tirés à environ quatre cents exemplaires par parution, six numéros de la Lettre d'information du CCOBF ont été diffusés au cours de la période 1997/1999.

La rédaction des articles relève d'une collaboration entre le secrétariat et les chefs de file des volets. Globalement, leurs contenus présentent les activités en cours au sein de chaque volet (états des lieux), des annonces et comptes rendus des rencontres, parfois un agenda d'évènements et la parution de revues ou d'ouvrages sur le Burkina Faso. L'absence de date de parution des Lettres ne permet pas de se prononcer sur leur fréquence. Celle-ci devait être trimestrielle.

Si les Lettres permettent aux membres du PPBF de rendre compte de leurs activités, elles ne contiennent pas d'analyses sur la concertation entre les membres. Les comptes rendus des activités menées au sein des volets ne soulignent que, rarement, les démarches de concertation et de coordination. De même, on n'y a pas trouvé d'informations sur les modalités de cofinancement (sauf

⁷ : En Septembre 1997, Mai 1998 et Septembre 1999.

sur le FAIB) et sur les démarches de montage de projets. Notons que le montage de projets et les cofinancements étaient considérés comme un des services les plus importants à rendre au OSI.

Exception faite des deux premières Lettres qui ont présenté l'avancée du programme, ce dernier était présenté surtout à travers le compte rendu des activités opérationnelles des membres sur le terrain. Peu d'éléments ont été publiés sur les comptes rendus des comités de suivi et sur les capitalisations prévues (celles-ci n'ont été faites que par un seul chef de file).

Il n'y a pas eu d'information sur la coopération institutionnelle franco-burkinabé. Les séances et les débats organisés entre les ONG, la participation du BSONG à la rencontre de Mai 1998 et les invitations de l'ambassade de Burkina Faso à différentes rencontres constituaient des occasions qui semblent n'avoir pas été suffisamment exploitées. Les comptes rendus de ces activités n'auraient pas manqué d'informer les lecteurs sur le contexte burkinabé.

De même, il y a eu peu d'information sur les expériences des membres autres que ceux des volets et rien sur les outils d'éducation, d'information et de sensibilisation. Autant les chefs de file des volets ont souvent rendu compte de leurs activités, autant, exception faite d'un article sur l'association « Coopération Solidarité PTT » il n'y a pas eu assez d'information publiée sur les petites associations pourtant ciblées comme bénéficiaires des activités du volet. Les sollicitations du volet, restées sans réponses, démontreraient qu'elles éprouvent des difficultés pour faire part de leurs expériences, à moins qu'elles ne souhaitent pas le faire ou ne savent pas comment le faire. De fait, il y avait un débat à organiser dans la Lettre d'information pour inciter les petites associations à s'ouvrir de leurs difficultés et faiblesses éventuelles.

Sur un autre plan, on peut douter de la bonne diffusion de la Lettre d'information au Burkina Faso, un important stock restant dans les archives du SCAC. La diffusion est indirecte et se fait par l'intermédiaire du SCAC, du BSONG et du SPONG. Une diffusion plus directe partant du CCOBF aux ONG et structures locales n'aurait pas manqué de favoriser la circulation de l'information sur le PPBF. La plupart des interlocuteurs à qui la mission a eu à poser la question n'ont pas reçu tous les numéros publiés. L'existence de la Lettre d'information était inconnue de certains. Les modes de diffusion de la Lettre doivent donc être revus et optimisés.

<p>Au regard de ces constats, il est permis de dire que l'efficacité de l'activité de la Lettre d'information est assez faible, vu le nombre d'articles portant directement sur la concertation et la coordination. Cette efficacité est assez bonne si l'on tient compte des informations publiées sur les activités au sein des volets. Les cadres de concertation existant auraient dû être analysés dans la Lettre. Pour inciter les OSI, surtout les petites, à se mobiliser pour se concerter, il était aussi nécessaire de leur proposer des méthodologies dans la Lettre. Il reste que la diffusion d'information a contribué, sans doute, à « l'inter-connaissance » des membres.</p>
--

Au moment où le CCOBF doit poursuivre ses activités, il ne serait pas superflu de mener une étude sur les attentes et besoins de concertation des petites associations, afin que les contenus des articles reflètent aussi leurs préoccupations. De même, une diversification des auteurs des articles ne pourrait que servir favorablement les échanges d'idées et des débats sur la concertation. Seul un article dans les six numéros a été signé par une ONG Burkinabé (cf Lettre N° 5). Aucun article n'a été signé par le MAE, le SCAC ou les collectifs d'ONG burkinabé.

Une place importante devrait être accordée à des problèmes concrets ou à des enjeux actuels : la décentralisation, les politiques d'ajustement du secteur agricole, l'économie locale, etc.

La Lettre d'information devrait être un outil de débat d'idées, d'échanges d'expériences, et d'informations sur les enjeux au Burkina Faso. Il a été un compte rendu des activités des volets ou des ONG. Son contenu devra être étudié pour donner des idées, inspirer les ONG sur ce qu'elles peuvent

faire pour améliorer leurs interventions.

La présente évaluation a permis de constater l'existence de concertations formelles et informelles en France et au Burkina Faso. Les enjeux, les objectifs, les méthodologies de ces concertations n'auraient pas manqué d'intéresser et d'inspirer les lecteurs de la Lettre. Des enquêtes sur les expériences de concertation, des interviews des membres et de personnes ressources, des analyses assez approfondies des réponses ou démarches méthodologiques adoptées pour faire face aux contraintes induites par des concertations, les résultats de ces concertations, etc., étaient nécessaires. Mais, la Lettre d'information ne saurait se suffire à elle-même. Elle doit s'insérer dans une démarche globale d'appui.

b) La banque de données

Il s'agit d'un catalogue qui liste les titres de vidéos, de « compact disc », de dossiers pédagogiques, de montages audiovisuels, de montages diapo, d'expositions, etc. qui ont été identifiés par le secrétariat ou portés à sa connaissance. Chaque outil est présenté avec un bref commentaire qui décrit son contenu. Les prix sont mentionnés, ainsi que l'adresse de l'ONG pour l'acquérir. Sa dernière mise à jour date d'Avril 1998. Selon l'animatrice du volet, la raison est qu'il n'y a eu qu'une liste d'Afric-Impact (ONG affiliée à Peuples Solidaires) qui lui soit parvenue depuis lors.

Même si l'utilisation qui en a été faite par les OSI n'est pas appréciable, il y a eu un gros effort pour identifier et lister ces outils. Distribué à plus de 200 associations, le catalogue apparaît déjà comme un bon outil d'information. A l'avenir, il conviendrait, sans doute, de reprendre une des idées de départ qui était de répertorier les ONG, leurs lieux d'intervention et leurs programmes. Ce catalogue a besoin d'évoluer vers un véritable répertoire qui manque cruellement à la visibilité des activités des membres et partenaires du CCOBF.

L'un des objectifs du CCOBF et du PPBF étant la cohérence, ce répertoire pourrait aussi servir à présenter les projets des coopérations bilatérales en cours de réalisation ou en prévision au Burkina Faso. Même si on peut ne pas être d'accord sur leurs dimensions « outil pédagogique » et que les modalités restent encore à étudier, ces projets constituent autant de cadre pour rendre cohérent les interventions des ONG.

Soulignons que la cohérence recherchée n'est pas seulement entre les ONG mais aussi la pertinence de leurs interventions en regard des politiques gouvernementales d'appui à la société civile dont participent les projets de coopération bilatérale.

L'efficacité de la banque de données peut être appréciée sur deux plans. Sur le plan de la diffusion d'outils permettant une connaissance générale sur le Burkina Faso, l'objectif semble avoir été atteint, même si le catalogue doit évoluer vers un véritable répertoire du CCOBF. Sur le plan des objectifs intrinsèques du PPBF, la concertation et la coordination, un effort supplémentaire reste à faire pour que la banque de données ait une certaine efficacité. Il serait utile qu'elle soit aussi une banque de projets des coopérations bilatérales qui peuvent servir, éventuellement, comme cadre de mise en cohérence des interventions des ONG.

c) La communication interne et externe

La communication interne a été une activité permanente du secrétariat. Elle a donné lieu à des renseignements fournis par téléphone ou par écrit et à deux assemblées générales ayant eu lieu en Mars 1998 et en Mars 1999. Quant à la communication externe, elle a consisté à concevoir une plaquette d'information sur le CCOBF et un dossier de presse.

Elaborée et diffusée en Avril 1997, la **plaquette d'information sur le CCOBF** est un outil ayant servi à informer les ONG et le grand public sur l'existence du PPBF et du CCOBF, leurs objectifs et leurs activités. On ne dispose pas d'éléments permettant d'apprécier l'impact de cette diffusion. Selon la secrétaire technique, cet impact ne peut pas être apprécié en termes d'adhésion de nouveaux membres. La plaquette a servi, plutôt, à faire circuler l'information.

2.2.4) Relations externes et partenariat

Elles ont concerné notamment les relations avec l'Ambassade du Burkina Faso en France, le Réseau des Lycées agricoles et Cités Unies France. Sur le plan du contenu de ces relations, on observe qu'elles ont été plus des participations à des activités et à des échanges que la concertation et la coordination des interventions.

Les relations spécifiques avec CUF et l'Ambassade du Burkina Faso en France ont donné lieu à :

- L'envoi des Lettres du CCOBF en plusieurs exemplaires.
- La participation et l'intervention du chef de programme au colloque de Chambéry 97 organisé par CUF.
- La présentation du CCOBF et du PPBF au groupe pays BF de CUF, le 17 janvier 98.
- Une intervention de l'Ambassade du Burkina Faso à la rencontre du 13 mars 1998.
- La participation de CUF et de l'ambassade du Burkina Faso à la rencontre du 16 mai 1998, avec une intervention d'un représentant du jumelage de Chambéry.
- La participation du BSONG à la rencontre du 16 mai 1999.
- L'organisation du colloque d'Epernay de Mai 1999 en relation avec CUF et l'Ambassade du Burkina Faso, (colloque qui a été finalement annulé par le maire d'Epernay).

Les relations spécifiques avec CUF étaient prévues dans les protocoles d'accord signé avec le MAE. Elles devaient prolonger celles nouées dans le cadre des commissions mixtes et du PPBF.

En termes de contenus, ces relations se sont limitées à une participation du CCOBF au colloque de Chambéry organisé par CUF en 1997 et à la présentation du PPBF et du CCOBF au groupe « Burkina Faso » de CUF également en 1997. Certaines Lettres d'information, par exemple, présentent des informations, des activités et des articles de CUF (voir Lettres d'information N° 2, 4 et 5).

CUF, en tant que représentant des collectivités territoriales, a participé à des comités de pilotage du PPBF jusqu'en octobre 1998, sans qu'il soit possible de savoir pourquoi cette participation a été interrompue.

Les relations entre CUF et le CCOBF se sont rapidement espacées et ne concerneraient aujourd'hui que des échanges d'informations. Selon la secrétaire technique, les relations avec CUF n'ont pas donné lieu à une véritable concertation mais à des échanges d'information. De fait, les relations de travail nées dans le cadre des travaux des commissions mixtes n'ont pas été poursuivies longtemps après la mise en place du PPBF. Les concertations pourtant nécessaires sur les enjeux de la décentralisation au Burkina Faso et l'implication des ONG et villes jumelées françaises n'ont pas eu lieu. L'explication serait encore le manque de temps de la secrétaire technique du volet et du permanent de CUF chargé du suivi du Burkina Faso pour ancrer leurs relations sur des questions intéressant la vie des associations membres du CCOBF et les participations de celles-ci à la coopération décentralisée.

Il faut, donc, déplorer que des synergies n'ont pas été créées entre les deux acteurs, notamment sur les enjeux de coopération décentralisée et le positionnement des ONG françaises comme « accompagnatrices des dynamiques institutionnelles et sociales à l'œuvre au Burkina Faso » dans le cadre de la

communalisation démarrée dans ce pays en 1995. Il conviendrait que de nouvelles relations soient définies entre CUF et le CCOBF de façon à rendre leurs interventions complémentaires. Ces relations sont encore nécessaires aujourd'hui pour réfléchir à des actions concertées entre membres de CUF et du CCOBF tout aussi bien en France qu'au Burkina Faso.

Les relations avec l'Ambassade du Burkina Faso ont surtout été des participations et des interventions au cours de manifestations organisées par l'Ambassade ou par le CCOBF. Si ces participations ont permis de faire connaître le CCOBF, elles n'ont pas vraiment été l'occasion d'échanges et de travail sur la coopération institutionnelle entre les deux organismes. Ces relations semblent être restées assez informelles, de caractère assez général et non ciblées sur les interventions des ONG au Burkina Faso.

Pour autant, il faut saluer l'existence de ces relations. Elles apparaissent assez originales dans le contexte de la coopération et doivent être considérées comme des cadres pouvant servir à l'avenir à des actions de lobby et de communication en direction du Burkina par un créneau qui n'est pas celui de la coopération française.

Concernant les relations externes et les partenariats, on peut conclure qu'il y a eu une intense activité du secrétariat dont les résultats sont assez mitigés et auraient besoin aujourd'hui d'être consolidés. Beaucoup d'activités ont été entreprises et n'ont pas bénéficié de l'approfondissement souhaitable.

Les relations créées n'ont pas bénéficié de toute la disponibilité qu'il aurait fallu pour les ancrer sur des questions intéressant la concertation et la coordination des interventions des ONG au Burkina Faso. Le travail de communication externe n'a pas fait l'objet d'un suivi satisfaisant.

Par ailleurs, les efforts faits pour développer des relations avec des partenaires en France auraient dû être prolongés sur le terrain par des interventions communes, mêmes ponctuelles, auprès du SCAC et des pouvoirs publics burkinabé. Le CCOBF a certes eu des relations de travail avec le SCAC, mais leurs contenus ont plutôt été des comptes rendus et des envois des Lettres d'information, parfois des séances de travail. Ces relations auraient dû porter sur une analyse commune de la concertation telle que vécue sur le terrain et son ancrage dans les projets bilatéraux de la coopération française. Ces projets auraient pu conférer plus de légitimité à la concertation entre OSI françaises et burkinabé. Cependant, toutes ces activités représentent, déjà, par rapport à la situation de départ, une valeur ajoutée non négligeable parce qu'elles ont permis à des ONG et à des partenaires de se connaître.

2.2.5) Capitalisation

La fiche de capitalisation d'expériences élaborée par le secrétariat n'a été remplie que par un seul chef de file de volet, le GERES. Tous les autres chefs de file n'y ont pas répondu. La raison serait le manque de temps des associations et les relances qui n'ont été qu'orales.

La capitalisation n'a, donc, pas pu avoir lieu surtout parce que les chefs de volet n'ont pas alimenté le secrétariat technique. Mais, s'il est vrai que rien n'a vraiment été fait, on observe que le contenu attendu de la capitalisation n'était pas clairement défini.

Selon les entretiens avec les membres du PPBF, cette capitalisation devait porter non seulement sur les expériences des acteurs des volets, mais aussi sur les informations concernant des outils de cofinancement existant et l'aide au montage de projets.

Elle aurait pu être aussi thématique et/ou porter sur des zones géographiques. L'absence de définition préalable du contenu de la capitalisation a pu faire croire qu'elle n'était que des comptes rendus. À y réfléchir de près, cette capitalisation ne pouvait être faite par la seule secrétaire technique mais par des spécialistes des thèmes traités par chaque volet. Le secrétariat n'évoluant qu'en France, il était

pratiquement impossible de capitaliser les résultats des activités menées au Burkina Faso.

Il faut donc déplorer ici l'absence de volonté des associations de travailler suivant les engagements qu'elles ont pris par rapport au CCOBF. Cependant, il y a encore aujourd'hui la nécessité d'une capitalisation du PPBF et du CCOBF. Il s'agirait d'une capitalisation des problèmes et des contraintes rencontrés par les membres aussi bien en France que sur le terrain, des solutions envisagées et mises en œuvre ou non, des erreurs à éviter, etc. Les comptes rendus des comités de pilotage et, les documents d'auto-évaluation de certains volets regorgent d'informations exploitables immédiatement et qui pourraient être approfondies, ensuite, avec les chefs de volets. La démarche ne devrait plus être de faire remplir des fiches aux chefs de file des volets et associations membres, mais de les confesser tant sur leurs motivations et leurs réussites que sur leurs échecs.

Car, si ces derniers semblent ne pas s'être vraiment investis dans la capitalisation, la raison peut ne pas relever uniquement de la mauvaise volonté. La capitalisation est un exercice difficile qui n'est pas toujours perçu comme une pratique utile à l'action. Elle suppose une sérénité et un recul qui peuvent manquer surtout quand les activités concernées sont encore en cours.

2.2.6) Appui au montage de projets

L'objectif était, d'abord, d'appuyer les membres du réseau pour monter des projets répondant aux critères de financement des bailleurs de fonds. Les outils devaient être l'information sur les dispositifs, les critères, les modalités de cofinancement des bailleurs de fonds potentiels au plan local, national ou international. Il s'agissait, ensuite, d'inciter les ONG à s'unir pour travailler avec un même partenaire financier en vue d'obtenir un niveau de cofinancement important. Enfin, cet appui devait déboucher sur la création d'un service spécifique payant après la première phase (1997/1999) du PPBF.

Les activités ont été, d'une part, des appuis en terme de conseils et d'information sur les dispositifs de cofinancement et l'aide aux associations pour le montage des projets FAIB. D'autre part, il s'agissait de réponses orales ou écrites à des demandes d'information. Enfin, des informations ont été publiées par le volet sur les différents cofinancements existants pour le Burkina Faso.

Sans tenir compte de la gestion du FAIB non concernée par la présente évaluation, on peut conclure à une efficacité, faible, des activités d'appui au montage de projets. Elles n'ont concerné vraiment que les dispositifs du MAE et il n'y a pas eu d'indicateurs définis pour apprécier leur impact sur la concertation et la coordination entre les acteurs. En tout cas, on n'est encore loin de la création d'un service payant.

2.2.7) Activités d'éducation au développement en milieu scolaire ou associatif

Elles ont donné lieu à la publication d'un dossier de presse élaboré en collaboration avec le Centre de Documentation sur le Tiers Monde (CDTM). Il n'y a pas eu d'édition d'ouvrages et de publication de documents, ni d'activités en direction des médias.

Le dossier de presse a été réalisé en Janvier 1999. L'objectif visé étant de répondre à un besoin d'information du public sur la situation au Burkina Faso, ce dossier de presse peut être considéré comme relevant des activités de publication de documents.

On peut déplorer qu'il n'y ait eu qu'un seul dossier de presse car il s'agit d'un outil qui aurait pu permettre à de nombreuses petites ONG qui n'ont pas les moyens de se rendre fréquemment au Burkina Faso d'être informées des évolutions du contexte politique et socio-économique intéressant leurs interventions et d'améliorer en conséquence celles-ci.

Mais, il est difficilement compréhensible que le CCOBF ait cherché à produire des dossiers de presse sur le Burkina Faso en France, sans s'être donné les moyens de collecter les informations dans le pays. Les rares dossiers de presses sur les pays africains que l'on peut parfois trouver en France sont généralement faits sur place.

Une solution aurait été de déléguer cette activité aux volets qui, eux et leurs partenaires burkinabé, auraient pu le réaliser, de façon régulière, avec des informations collectées au jour le jour dans les journaux nationaux. Cette solution mériterait d'être étudiée.

Les relations avec le réseau des Lycées Agricoles ont donné lieu à plus de rencontres qu'avec CUF. Trois rencontres ont eu lieu en septembre 1997, Mai 1998 Juin 1999 et Septembre 1999. Ces rencontres rentraient dans le cadre des échanges et débats possibles entre le réseau et d'autres acteurs du CCOBF, et relevaient de l'éducation au développement. Leurs impacts ne sauraient être visibles qu'à long terme.

2.2.8) Activités non prévues mais réalisées

Une rencontre non prévue initialement a consisté en une concertation entre les associations travaillant avec le Home Kisito (Burkina Faso). L'objectif a été de définir une stratégie d'intervention commune entre les associations impliquées avec Kisito.

2.3) Appréciation de l'efficacité des activités réalisées

Les constats et analyses ci-dessus ne permettent pas de se prononcer pour une bonne efficacité des activités menées. Cette efficacité est plutôt faible, malgré les nombreuses initiatives prises, surtout parce que les conclusions de celles-ci n'ont bénéficié que très rarement d'un suivi du secrétariat.

Mais la question est moins l'efficacité du secrétariat que le temps nécessaire pour pouvoir mener toutes les activités et les réussir. Avec deux jours et demi par semaine, il est évident qu'aucun résultat ne pouvait être atteint de façon optimale. La mise en place d'un secrétariat à mi-temps n'est pas cohérente avec les objectifs du CCOBF et la pluralité des volets du PPBF.

Le fonctionnement du secrétariat ne relève pas d'un cahier des charges précis ni d'un tableau de bord des activités à réaliser. Le secrétariat semble avoir travaillé au jour le jour sur des activités décidées sans réelle appréciation des efforts pour les mener à terme. De toute évidence, il était impossible de mener chacune des activités entamées avec une personne employée à mi-temps.

Mais, on ne peut se satisfaire de ce simple constat. Il n'y a pas eu un seul objectif qui ait connu des activités réalisées avec toute l'efficacité nécessaire. Les responsabilités des instances de suivi du volet, y compris le comité de pilotage, doivent être interrogées. L'évaluation n'a pas pu voir clairement le niveau auquel se prenaient les décisions ni comment était étudiée leur mise en œuvre.

Les enjeux du PPBF et du CCOBF dépassaient le cadre étroit des objectifs fixés au secrétariat. Des enjeux clairement exprimés concernant la décentralisation n'ont pas été pris en compte. Mais, pouvaient-ils l'être ? La rencontre de Lyon a semblé renouer avec ces réflexions, mais le temps imparti au secrétariat n'a pas permis le suivi des conclusions.

Trois conclusions s'imposent. D'abord, il est visible que des activités ont été menées, le plus souvent avec un volontarisme certain de la secrétaire technique. Mais, l'absence de cadrage et de suivi par rapport aux objectifs initiaux, autant par elle que par les responsables du CCOBF, ont fait perdre de vue la concertation et la coordination que le volet était sensé favoriser.

Ensuite, la lettre de mission de la secrétaire technique en charge du volet était incohérente, ou au moins mal adaptée aux objectifs et à la complexité d'un nouvel instrument comme le Programme Prioritaire. On remarque que les activités prévues dans la convention avec le Ministère des Affaires Etrangères (MCNG) et les missions de la secrétaire technique chargée de les mener ne coïncident pas vraiment. Certaines activités, pourtant nécessaires, n'ont pas été prises en compte. C'est le cas, par exemple, des activités de capitalisation, de la communication externe en direction des médias et de la banque de données. Même l'élaboration des Lettres d'information n'est pas explicitement mentionnée.

Enfin, nulle part dans les documents contractuels, que ce soit pour le volet « Animation et Éducation au développement » ou les autres volets du PPBF, il n'était prévu des obligations de résultats par rapport aux objectifs fondamentaux du PPBF et du CCOBF.

De même, bien que les enjeux opérationnels de l'instrument « Programme Prioritaire » sont la concertation entre les acteurs et la coordination des interventions des ONG, les documents consultés n'en donnent vraiment pas de définition précise qui aurait pu aider les ONG et le secrétariat à mener leurs activités.

A défaut, la compréhension qu'on a du programme autorise de définir la concertation souhaitée comme suit.

Les objectifs et les méthodologies de la concertation pouvaient être de (d') :

- Améliorer la cohérence des actions et les synergies entre les acteurs.
- Prendre en compte des attentes et préoccupations des différents acteurs.
- Débattre de la définition des objectifs et de la conduite des actions à mener et arrêter des positions consensuelles.
- Travailler ensemble pour déboucher sur ou induire la coordination des interventions.
- Suivre et évaluer les travaux en cours de réalisations.
- Préparer, suivre, contrôler et évaluer les réalisations.
- Favoriser la pérennisation des actions et des réalisations.
- Mener des actions de lobby dès le départ pour de meilleures conditions de travail et de pérennisation des réalisations.
- Définir à la faveur des points précédents les conditions et les modalités de partenariat pour la conception, la mise en place, la réalisation, le suivi/contrôle et l'évaluation d'actions ou de programmes concertés.

Cette concertation pouvait se dérouler entre les acteurs, selon différentes configurations :

- Concertation entre acteurs français membres de différents volets du PPBF
- Concertation au sein du CCOBF.
- Concertation entre acteurs français d'un même volet.
- Concertation entre acteurs OSI françaises et burkinabé d'un même volet.
- Concertation entre les acteurs burkinabé d'un même volet.
- Concertation entre les acteurs burkinabé de différents volets.

Enfin, il convient de ranger les concertations par catégorie :

- Concertation préalable à l'action.
- Concertation postérieure à l'action.
- Concertation transversale aux différents volets.
- Concertation ponctuelle et ou occasionnelle.
- Concertation accidentelle parce que non initiée et non prévue.
- Concertation provoquée, organisée et entretenue.
- Concertation permanente.

La concertation peut servir, a priori, à définir les objectifs, les réalisations, les méthodologies à suivre. Elle peut naître aussi, a posteriori, de l'échange et de la communication sur de réalisations autour desquelles différents acteurs acceptent de se concerter pour définir ensemble des complémentarités, des modalités de coordonner leurs interventions et de créer des synergies entre eux.

Si ces propositions de démarche sont acceptables, on se rend compte que la plupart des activités du secrétariat se situe en amont de la concertation, surtout dans le domaine de la reconnaissance mutuelle des membres, donc dans les préalables sans lesquelles la concertation ne saurait avoir des fondements solides.

L'efficacité des actions déjà menées reste appréciable parce qu'ayant permis d'approcher les marches de la concertation, même si un des objectifs centraux du PPBF, le renforcement des organisations burkinabé par rapport au processus de décentralisation, ne semble pas avoir été au centre des préoccupations pour lesquels les membres disaient se concerter, tant en France qu'au Burkina Faso.

Pour poursuivre la démarche, il convient aujourd'hui que le secrétariat se dote de ressources humaines nécessaires pour appuyer les membres par rapport aux différents cas de figure proposés à titre indicatif

ci-dessus, en recentrant ses efforts sur une ou deux thématiques liées aux besoins de renforcement des acteurs locaux par rapport au processus de décentralisation. Après cette première phase de préparation à la concertation qui a donné des acquis à ne pas négliger, le secrétariat devrait maintenant s'atteler à la mise en place des concertations. Pour cela, un profil combinant des capacités confirmées de médiation, d'organisation, de négociation et d'animation manquerait encore à son dispositif institutionnel, les moyens devant être trouvés par ailleurs pour que ce dispositif soit mis en place aussi au Burkina Faso.

3) Appréciation de l'efficacité des activités réalisées

Le tableau du budget prévisionnel et réalisé tel que fourni à l'évaluation comprend trois parties, la première présentant le prévisionnel, le dépensé et le valorisé des ONG. La seconde partie du tableau présente le prévisionnel et le dépensé du MAE. La troisième partie présente les totaux prévisionnels et les totaux dépensés, sans les écarts.

Rubriques	Prévu ONG	Réalisé ONG	ONG Valorisé	Prévu MAE	Réalisé MAE	Total prévu	Total Realisé
Salaire	90 000	26 940	000	2 70 000	3 30 644	3 60 000	3 57 584
Missions au Burkina	8 250	2 000	000	24 750	29 896	33 000	31 896
Documentation générale	2 500	2 899	000	7 500	25 301	10 000	28 200
Publication de documents et actes	22 500	15 000	10 500	67 500	39 658	90 000	65 158
Déplacements en France	11 250	2 500	000	33 750	7 276	45 000	9 776
Rencontres et séminaires	25 000	10 000	47 750	75 000	42 710	1 00 000	1 00 460
Missions/Voyages d'étude	55 500	5 000	000	64 500	17 425	1 20 000	22 425
Location de bureaux	000	14 910	000	000	53 090	000	68 000
Sous total	2 15 000	79 249	58 250	5 43 000	5 46 000	7 58 000	6 83 499
Frais de gestion	19 000	13 000	000	57 000	54 000	76 000	67 000
TOTAL	2 34 000 02 8%	92 249 01 2% 02 0%	58 250 0 08%	6 00 000 07 2%	6 00 000 08 0%	8 34 000 100%	7 50 499 100%

Situation des écarts

Rubriques	Prévisionnel cumulé	Dépenses cumulées	Ecart
Salaire	360 000	357 584,00	2 415,71
Missions au Burkina Faso	33 000	31 896,25	1 103,75
Documentation générale	10 000	28 200,00	- 18 200
Publication documents et actes	90 000	65 157,50	24 842,50
Déplacements en France	45 000	9 776, 00	35 224,00
Rencontres et séminaires	100 000	100 460,49	- 460,49
Missions/voyages d'étude	120 000	22 424,50	9757,50
Locations bureaux	0,00	68 000,00	- 68 000,00
Sous total	758 000	683 499,03	74 500,97
Frais de gestion	76 000	67 999, 00	9 000,00
Total	834 000	750 499,03	83 500,97

Le budget ci-dessus a été exécuté sur deux ans, entre 1997 et 1999. Les analyses en tiennent compte.

Parmi les constats à relever, il faut signaler, premièrement, le fait que le compte rendu budgétaire déroge aux procédures respectées par les autres volets. Ensuite, les écarts ne sont pas présentés.

D'un montant total prévisionnel de 834 000 FF sur deux ans, le budget tient compte de toutes les valorisations des ONG, ainsi que de leurs apports. Il prend en compte non seulement le fonctionnement du secrétariat mais aussi le financement de ses activités d'appui. Il y a aussi une rubrique, semble-t-il, pour impliquer et faire participer à la concertation, les ONG qui n'ont pas les moyens et qui souhaitent travailler avec le Burkina Faso.

Les rubriques sont les suivantes : salaire, missions, documentation, publications de documents, déplacements en France, rencontres et séminaires, publications d'actes, missions et voyages d'étude pour bénévoles d'associations. Les constats suivants sont à retenir :

Des dépassements de lignes budgétaires concernent les rubriques suivantes :

- Documentation générale, pour un montant de 18 200 FF.
- Rencontres et séminaires, pour un montant de 460, 49 FF.
- Location de bureaux, pour un montant de 68 000 FF, initialement non prévue.

En revanche, il y a des rubriques pour lesquelles le prévisionnel est supérieur au réalisé :

- Salaire, pour un montant 2 415, 71 FF.
- Publication de documents et d'actes, pour un montant de 24 842,50 FF⁸.
- Déplacements en France, pour un montant de 35 224 FF.
- Missions et voyages d'étude, pour un montant de 97 575,5 FF.
- Frais de gestion, pour un montant 9 000 FF soit à 8,83 %, du montant prévisionnel.

Il y a un écart positif de 83 500, 97 entre le prévisionnel et le dépensé.

Selon les explications de l'animatrice du CCOBF, le dépassement de la rubrique « Documentation générale » est lié au contrat de partenariat initialement non prévu avec le CDTM. Outre l'information sur la documentation récente au Burkina Faso, le contrat a permis au CCOBF de diffuser le dossier de presse analysé ci-dessus.

Il faut comprendre que le dépassement de la rubrique « Documentation générale » a servi en partie à l'élaboration d'un seul dossier de presse documentaire et à la fourniture d'information par le CDTM. Il paraît exagéré au regard de l'utilité de ces informations pour les adhérents. Si le contrat avec le CDTM était nécessaire, il semble que le produit commandé par le CCOBF n'était pas celui adapté aux besoins des membres. Ces besoins seraient plus pointus et porteraient sur des informations en liaison avec leurs préoccupations.

Quant au dépassement pour « location de bureaux », il s'agit d'une dépense initialement non prévue qui paraît justifiée⁹. Elle a permis au secrétariat de disposer d'un espace spécifique au CCOBF. Avant la location de l'actuel bureau, le CCOBF était basé dans le bureau du chef de file de programme, ce qui ne pouvait, à notre avis, permettre de travailler sereinement. La location d'un bureau se justifie

⁸ : Des ajustements ont été faits par la secrétaire technique : les rubriques « Publications de documents » et Publications d'actes » ont été réunies parce que participant d'une même logique de publication. Le montant prévu était donc de 90 000 FF pour un réalisé de 65 157, FF, soit un moins réalisé de 24 842, 50 FF.

⁹ : La durée du bail n'est pas prise en compte dans l'analyse.

pleinement aujourd'hui, d'autant que le personnel du CCOBF risque d'augmenter pour lui permettre d'exécuter ses nouvelles activités post PPBF. Le partage d'un même bureau avec le chef de file présentait, toutefois, l'avantage de pouvoir débattre des dossiers avec lui au jour le jour.

Concernant la ligne budgétaire (missions et voyages d'étude), il s'agit d'une rubrique qui aurait dû servir à aider financièrement les bénévoles d'associations qui n'ont pas les moyens de se déplacer pour participer à la vie du CCOBF et même pour se rendre au Burkina Faso. D'un montant de 120 000 FF, cette rubrique n'a été dépensée qu'à hauteur de 22 424,50 FF, soit 18,50 % du prévisionnel.

Cette ligne était pleinement justifiée pour la concertation. L'écart qui est de 97 575 FF 50 pouvait servir à cette aide financière. On ne comprend pas pourquoi, la rubrique n'a pas été mobilisée en totalité.

Pourtant, selon les différents entretiens avec des membres du CCOBF, beaucoup d'associations ne pouvaient participer aux réunions et rencontres par manque de moyens. Il ne s'agit pas ici des ONG ayant participé aux rencontres organisées, puisque celles-ci ont pris en charge leurs frais de transport, mais de celles qui auraient souhaité y participer sans en avoir les moyens financiers.

Cette ligne budgétaire aurait pu avoir aidé le CCOBF à prendre des initiatives de rencontres, de séminaires, etc. spécifiquement pour les « petites » associations et les groupes « informels ».

Par ailleurs, puisque des ajustements ont été faits, ces lignes auraient aussi bien pu servir à financer une structure capable d'organiser la concertation au Burkina Faso, en dehors des collectifs qui n'ont pas joué ce rôle. On peut se poser la question de savoir s'il était possible de soutenir financièrement un regroupement informel de partenaires burkinabé intervenant dans le cadre du PPBF. Si les rencontres organisées au Burkina Faso rentrent dans ce cadre, il semble que le budget disponible permettait d'aller un peu plus loin, surtout à partir du moment où le constat a été fait qu'on ne pouvait financer le BSONG qui est un organe gouvernemental ou public¹⁰. La présente proposition ne concerne donc pas les collectifs que le CCOBF ne peut financer.

Cette ligne budgétaire a été mal gérée. Selon les explications du CCOBF, le calendrier du déroulement des actions ne permettait pas de consommer les crédits prévus, en totalité. Il faut ajouter que si cela était possible, la disponibilité (mi-temps) de la secrétaire technique aurait été aussi un frein.

La rubrique « Salaire du permanent » est d'un montant prévisionnel de 360 000 FF pour deux ans, soit 180 000 FF par an. Ce montant équivaut à une rémunération mensuelle de 15 000 FF brut pour un plein temps. Cette rémunération paraît justifiée pour le travail qu'on était en droit d'attendre compte tenu des objectifs du programme.

La secrétaire technique travaillant à mi-temps (deux jours et demi par semaine) soit un mi-temps, ce salaire paraît trop élevé, compte tenu des pratiques observées dans le milieu associatif. Il correspondrait à un salaire pour un plein temps ou pour deux mi-temps. Les entretiens et les documents consultés n'ont pas permis de savoir si le CCOBF était tenu par ses engagements avec le MAE à ne recruter qu'une personne à mi-temps. Si ce n'est pas le cas, il faudra bien reconnaître que la charge d'activités à mener dans le cadre du PPBF et du CCOBF n'a pas été sérieusement évaluée avant la définition de la durée du temps de travail nécessaire pour les mener.

Ceci confirmerait que ni les enjeux, ni les objectifs et les résultats attendus du programme n'ont été pris en compte dans toutes leurs dimensions, y compris dans la charge de travail que cela pouvait induire.

¹⁰ : Encore que la question mériterait débat. Les volets du PPBF travaillent bien avec des structures ministérielles, donc publiques ou gouvernementales.

Ce constat est encore plus clair, quand on sait que l'explication est que le budget prévu « a tenu sur trois ans au lieu de deux ». L'enjeu n'était pas de faire des économies sur le budget mais de faire un travail, si nécessaire en embauchant autant de personnes que le budget le permettait. L'argument que la ligne budgétaire était surévaluée au départ n'est pas recevable. Il aurait pu aussi permettre de recruter du personnel pour réaliser le surplus de travail que la secrétaire technique ne pouvait assumer seule.

Visiblement, les besoins auxquels le budget aurait pu répondre, parce que prévu à cet effet, n'ont pas été satisfaits, alors que des dépenses initialement non prévues étaient engagées.

Le recrutement d'une personne à mi-temps a sans doute pénalisé la réalisation des activités du volet « Animation et Education au Développement » et, par conséquent, les objectifs du PPBF et du CCOBF dont elles étaient le support. Sans que cela soit la seule raison, la non mobilisation efficiente de cette ligne budgétaire a, probablement, beaucoup pesé dans l'efficacité mitigée des activités menées. Sans préjuger de leurs réussites, des activités qui auraient dû être financées ne l'ont pas été, par exemple les « Missions et voyages d'études pour bénévoles d'associations » relevant de la rubrique du même nom.

Le recrutement d'une personne à plein temps ou de deux personnes à mi-temps aurait été, sans doute, plus judicieux et aurait permis d'évoluer vers les objectifs fondamentaux du volet, du PPBF et du CCOBF.

En conclusion sur l'efficacité des activités du volet et la gestion du budget, on peut d'abord convenir avec la secrétaire technique que ce budget a été élaboré sans référence antérieure et qu'il ne correspondait pas à un volume de travail d'un mi-temps. Cependant, si la surestimation du budget prévisionnel explique que certaines lignes budgétaires n'ont pas été dépensées, on peut ajouter que la gestion qui en a été faite n'a pas tenu compte, non plus, de toutes les activités à financer. La conséquence a été la faible implication des petites associations et la faible efficacité des activités de concertation et de coordination. De fait, le manque d'efficacité du volet découle du faible nombre des associations sans moyens impliquées dans les activités menées. Quoi qu'on puisse dire, leur nombre aurait été plus important si la rubrique concernant leur implication avait été correctement mobilisée.

Conclusion et recommandations

S'il y a un résultat qu'il faut retenir, c'est que le PPBF et le CCOBF, à travers les activités du volet « Animation et Éducation au Développement » ont tenté de formaliser une « inter-connaissance » dans le milieu des ONG. Certaines ONG ne se connaissaient pas et il n'y avait pas un cadre où elles pouvaient se rencontrer. Ces ONG, notamment les plus petites, ont aujourd'hui dans le cadre du CCOBF des occasions de rencontrer d'autres avec qui elles n'auraient pas pu discuter ailleurs. En conséquence, le travail mené est intéressant.

L'ensemble des activités du secrétariat constitue une entrée en matière ayant permis aux acteurs du PPBF et du CCOBF de commencer à se connaître et à apprendre à travailler ensemble. Cette étape était indispensable et nécessaire. Et ce n'est que maintenant qu'il est permis d'espérer des concertations et des coordinations, ainsi que des programmes concertés.

La question de la concertation ne pouvait vraiment être abordée qu'après cette première phase « d'inter-connaissance ». Mais, le CCOBF n'a pas prouvé qu'il avait une méthodologie pour aller au-delà de cette « inter-connaissance » et pour accompagner les membres dans une concertation. Après cette première phase, les objectifs de concertation du CCOBF, et les objectifs de renforcement des organisations et associations fixés par le PPBF sont encore d'actualité.

On ne peut donc pas dire que les résultats n'ont pas un certain impact sur les acteurs du PPBF et du CCOBF. Seulement, chaque résultat positif se voit fragilisé à cause du suivi qui en a été fait au point qu'il est permis de dire que, dans l'ensemble, cet impact est mitigé.

L'implication des petites associations devrait être une préoccupation centrale et donner lieu à un appui concret à ces dernières pour insérer leurs interventions dans un cadre de cohérence plus globale. Ce cadre lui-même reste à définir par rapport aux enjeux de terrain (renforcement des organisations et associations burkinabé par rapport au processus de décentralisation en cours). Le PPBF se situe dans un cadre Nord/Sud. Les activités du secrétariat devraient aussi prendre en compte les enjeux et priorités du Burkina Faso. Les questions de renforcement des organisations et associations burkinabé pour le processus de décentralisation en cours devaient être abordées. Le CCOBF a cherché à organiser la concertation mais le temps a manqué après que les acteurs ont appris à se connaître et commençaient peut-être à avoir envie de travailler ensemble.

En attendant la mise en œuvre de l'évaluation, un nouveau financement a été accordé au CCOBF. L'enjeu central est de faire concevoir par les OSI des programmes concertés. Cet enjeu devrait être « instrumentalisé » à travers l'expérimentation de deux ou trois pistes à définir par rapport aux priorités de développement du Burkina Faso.

Le secrétariat devrait travailler à définir un cadre global d'intervention tenant compte des priorités et options de développement du Burkina Faso. Ce cadre devrait prévoir une place pour les petites associations et une démarche pour prendre en compte leurs interventions, à côté de celles des grosses associations. C'est l'absence de ce cadre ainsi que le fait de n'avoir pas préalablement défini des méthodologies pour organiser la concertation qui semblent avoir pénalisé le plus la conduite des activités du secrétariat et l'appui que ce dernier a pu apporter aux acteurs des volets.

Cependant, comme l'ont montré les analyses ci-dessus, il y a des acquis, même s'ils sont fragiles et sans vraiment de pérennité. Pour les consolider, des objets, des objectifs et des indicateurs précis devraient être assignés aux concertations à organiser.

Ces objets peuvent être les priorités de développement sur le terrain. Le secrétariat devrait maintenant définir et mettre en œuvre une stratégie ad hoc. Cette stratégie devra s'articuler aux contraintes que rencontrent les ONG par rapport aux priorités de développement des partenaires du Burkina Faso.

A la différence de la démarche actuelle ayant consisté à faire travailler les ONG en France sur leurs propres interventions, la stratégie à adopter à l'avenir devrait consister à les faire se concerter sur les démarches à adopter face aux questions de développement au Burkina Faso. Le contexte politique actuel au Burkina Faso est celui de la décentralisation et du développement local, avec l'émergence de cadres de concertation au niveau local et national. Il s'agira aussi de faire travailler ensemble les OSI des deux pays pour définir, en relation avec les collectivités territoriales et les élus locaux, les contenus de programme à mettre en place, les structures de concertation, les modalités d'implication des ONG et d'autres opérateurs.

Enfin, le secrétariat de la concertation devrait trouver un relais au Burkina Faso. Ce relais pourrait être un regroupement des partenaires burkinabé des associations françaises du CCOBF en France, à défaut que les collectifs burkinabé puissent organiser la concertation sur le terrain.

Le secrétariat de la concertation en France et le regroupement des ONG au Burkina Faso, s'il se met en place, auront besoin d'un appui méthodologique pour définir et conduire les activités de concertation nécessaires à l'identification et à la mise en œuvre de programmes concertés.

Pour poursuivre la démarche en France, il convient aujourd'hui que le secrétariat se dote de ressources humaines nécessaires pour appuyer les membres par rapport à leurs besoins de concertation, en recentrant ses efforts sur une ou deux thématiques liées au renforcement des acteurs locaux par rapport au processus de décentralisation en cours au Burkina Faso.

Après cette première phase de préparation à la concertation qui a donné des acquis non négligeables, le secrétariat devrait maintenant s'atteler à la mise en place des concertations. Pour cela, un profil combinant des capacités confirmées de médiation, d'organisation, de négociation et d'animation manquerait encore à son dispositif institutionnel, les moyens devant être trouvés par ailleurs pour que ce dispositif soit mis en place aussi au Burkina Faso.

En France comme au Burkina Faso, la viabilité du secrétariat de la concertation et le regroupement des ONG burkinabé, s'il se met en place, dépendra de leurs capacités institutionnelles, techniques, relationnelles et financières pour être des outils au service de la concertation au niveau de chacun des deux pays.

- Capacité institutionnelle et de gestion (management), c'est-à-dire : l'existence d'une structure autonome, organisée et fonctionnant avec une transparence de gestion, ayant les hommes et les moyens nécessaires pour mener avec succès des activités par rapport aux objectifs qui lui sont assignés, initier des actions en réponse aux besoins de services des membres et des projets nécessaires à sa propre pérennisation. En ce qui concerne le secrétariat, il s'agit essentiellement de son organisation et de son fonctionnement pour mener les activités d'animation du réseau des OSI pour la concertation entre elles et la coordination de leurs interventions par rapport aux priorités de développement du Burkina Faso.
- Capacité technique, c'est-à-dire : le savoir et savoir-faire techniques nécessaires pour conduire les actions à mener. L'adjectif « technique » est entendu ici au sens large et concerne la coordination et la concertation que le secrétariat doit animer, la gestion ou le management des activités à mener, etc. Ce savoir et ce savoir-faire peuvent s'acquérir par la formation, des échanges et l'apprentissage dans et par l'action. D'où des relations avec des collectifs existant pour des échanges d'expériences
- Capacité relationnelle, c'est-à-dire, les aptitudes du secrétariat à créer des relations de partenariat avec les membres et entre les membres, à nouer et à maintenir des alliances avec des acteurs concernés par ses objectifs pour des actions spécifiques au mieux des intérêts de

ses membres. Cette capacité implique la production et la circulation de l'information, l'organisation de rencontres et de séminaires favorisant des concertations entre les membres du réseau.

- Capacité financière, c'est-à-dire : l'aptitude du CCOBF à générer et/ou à mobiliser des ressources financières pour atteindre progressivement une autonomie financière.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des membres du CCOBF 97/99

(hors ONG du Programme Prioritaire)

ONG	Nom du responsable	Date d'adhésion
JEREMI	Dr Planson	Juillet 1997
Ass. Amitié Embrun Tiers Monde		Août 1997
Partage Tiers Monde Val d'Azergues	Jean Claude Metton	Septembre 1997
Solidarité Tiers Monde Meythet	Mme Dubois	Novembre 1997
Savigny Tiers Monde	François Clévenot	Décembre 1997
Seine et Marne Sahel	Dr Brossier	Novembre 1997
PSF 77	Mme Frasnetti	Novembre 1997
Savigny Tiers Monde	M. Clévenot	Novembre 1997
ASI - Actions Solidarité Internationale	Gaëlle Dessus	Janvier 1998
Burkina 87	Garaboeuf	Janvier 1998
Association WEND KOUNI	mme Martin	Février 1998
Villages du Monde	MMe Chen	Février 1998
Ecole Baobab	MMe Cassan	Février 1998
Jeremi Rhône Alpes	Mme Burlet-Vienney	Février 1998
CEMEA	M. Chanoir	Mars 1998
La Goutte d'Eau	Mme D. Delamare	Avril 1998
Méditerranée Afrique Solidarité	M. Picard	Mai 1998
JOB France		Juin 98
Coopération Solidarité Développement PTT	Bruno Jaffre	Juin 98
Charleval Andelle Massili	Jean Paul Adam	juin 1998
Amitié et Solidarité Alsace Burkina Faso	Henri Schmidlin	octobre 1998 & septembre 99
Cap développement	JF Brethé	novembre 98
Ecoles Sans Frontières Action 66	mme Piferrer	Décembre 98
Afrique Verte		février 99
AFDI	Nicolas Peltier	mars 99
Zodo Le mans	Anatole Compaore	avril 1999
APEB	M. Clout Billard	avril 1999
Fédération Française des Clubs Unesco	M. Lamotte	avril 1999
Echanges Andernos Afrique	Marc Bouchet	mai 1999

Source : CCOBF

Annexe 2 : Liste des membres du comité de pilotage

Artisanat et PME (Centre Technique de Ressources)	GERES Groupe Energies Renouvelables et Environnement A. Guinebault 2,Cours Maréchal Foch 13400 Aubagne	Tél : 04.42.18.55.88 Fax : 04.42.03.01.56
Programme d'appui à la Réforme de l'Education	GREF Groupement des retraités Educateurs sans Frontières Henri Vilette Gabriel Cohn Bendit 28, Bd Bonne Nouvelle 75010 Paris	Tél : 01.45.23.10.81 Fax : 01.48.01.08.69 St Nazaire : 02.40.00.80.60
Santé	CREDES François Patte 122, Bd Murat 75016 Paris Partenaire sur le terrain EAST Burkina 01 BP 182 Ouagadougou 01	Tél & Fax : 01.46.47.86.27 Tél : 226 30 17 10 Fax : 226 31 80 22
Appui au plan provincial de développement sanitaire dans l'Oubritenga	EAST Eau, Agriculture et Santé en Milieu Tropical Loic Monjour 35, rue Broca 75005 Paris	Tél : 01.4326.12.08 Fax : 01.43.29.70.93
Santé : Pharmacopé	GEFOSAT Fabrice Tuillier c/o Domaine de Grammont Avenue Albert Einstein 34000 Montpellier	Tél : 04.67.65.94.06 Fax : 04.67.20.29.62
Animation/Communication/Edu cation au Développement	LFEEP Roland Biache 3, rue Récamier 75341 Paris cedex 07	Tél : 01.43.58.97.98 Fax : 01.43.58.97.88

Source : CCOBF

Annexe 3 : Liste des partenaires burkinabé du CCOBF

Nom du Correspondant	Organisme et Adresse	Téléphone et Fax
Volet Santé Gaston KABORE	EAST 01 BP 182 Ouagadougou 01	Tél : 226 30 17 10 Fax : 226 31 80 22
Volet Education Benoit OUOBA (Partenaire de Frères des Hommes et du GREF)	Association Tin Tua BP 167 Fada N'Gourma	Tél : 226 77 01 26 Fax : 226 77 02 08
Fernand Koutiangba (partenaire de la Ligue de l'Enseignement)	Association de Développement de Pô BP 13400 Ouagadougou 10	Tél : perso : 38 22 95 Fax : 38 04 87
Georges Bogoré CEMEA (partenaire de Construire des Ecoles pour le Sahel)	CEMEA Burkina Faso 06 BP 9410 Ouagadougou 06	Tél :
Volet Structuration du Monde Rural Saïdou Ouedraogo (correspondant de Peuples Solidaires)	Peuples Solidaires BP 1470 Ouagadougou	Tél & Fax: 226 30 23 90
Nemaoua BANAON (correspondant de Vétérinaires Sans Frontières)	Vétérinaires Sans Frontières 09 BP 276 Ouagadougou 09	Tél & Fax : 226 36 45 15
Benoit OUOBA (Partenaire de Frères des Hommes)	Association Tin Tua BP 167 Fada N'Gourma	Tél : 226 77 01 26 Fax : 226 77 02 08

Artisanat/PME : Membres du CTR Abdou Ouedraogo	ANAR (Association Nationale d'Action Rurale) 01 BP 2314 Ouagadougou 01	Tél & Fax : 226 30 32 53
	ABAC (Ass. Burkinabé d'Action Communautaire) 01 BP 4071 Ouagadougou 01	Tél : 226 36 35 02 Fax : 226 36 26 30
	AVD (Ass. des Volontaires pour le Développement) 01 BP 4683 Ouagadougou 01	Tél : 226 36 17 54 Fax : 226 30 86 17
	ASIDIS (Ass. de Solidarité Internationale pour le Développement Intégré du Sahel) 01 BP 262 Ouagadougou 01	Tél & Fax : 226 31 80 19
	Association pour le développement DELWENDE 02 BP 5178 Ouagadougou 02	Tél & Fax : 226 30 29 24
	GRADE-FRB (Groupement de recherche-Action pour un développement Endogène de la Femme Rurale) 01 BP 3656 Ouagadougou 01	Tél : 226 30 32 92 Fax : 226 31 18 85
	SCOP (Société Coopérative Ouvrière de production)- CICOPA (Comité Internationale de Coopérative de production Industrielle et Artisanale)- SACCA (Service d'Appui-Conseils aux Coopératives Artisanales) 01 BP 1676 Ouagadougou 01	Tél : 226 31 58 75 Fax : 226 31 58 74

Source : CCOBF

Annexe 4 : Acteurs et partenaires impliqués dans le PPBF

Volet	ONG françaises impliquées	ONG impliquées au Burkina	Bénéficiaires
Santé	EAST , CREDES, PSF, Seine et Marne Sahel	EAST Burkina	Villageois
Education	GREF , Construire des écoles pour le Sahel, Frères des Hommes, Ligue de l'Enseignement	Association de développement de Pô, CEMEA Burkina, Tin Tua, association l'Enfant pour l'Enfant. L'ENEP de Fada n'Gourma DPEBA du Sanguié, du Nahouri, de la Gnagna et du Namentenga de la Kossi et de l'Oubritenga. Fonds de Développement communautaire	Enseignants
Monde rural	Peuples Solidaires , Frères des Hommes, Vétérinaires Sans Frontières	UCODEP (animateurs paysans) Réseau d'éleveurs Kibaru (correspondants provinciaux), l'association Tin Tua (correspondants de presse)	Groupements villageois. Eleveurs
Artisanat/PME	GERES , GRET, GEFOSAT (les 3 ONG de TECHNAP) AGIR, VSF, CICOPA, EAST	Les membres du CTR (11 puis 40) Des promoteurs économiques (entreprises, groupements,...) associés et bénéficiaires des études accompagnant le projet. Les organisations intermédiaires par la mise à disposition d'informations, la réalisation de rencontres.	Des promoteurs économiques (entreprises, groupements,...) associés et bénéficiaires des études accompagnant le projet.
Animation/Education au Développement	Ligue de l'Enseignement	(action en France)	L'ensemble des groupes de base et associations de solidarité internationale ayant une relation avec le Burkina Faso, et au delà tous les groupes formels et informels en relation avec le Burkina.

Annexe 5 : Bibliographie

Comité de pilotage du CCOBF CCOBF	11 Compte rendus des réunions du Comité de pilotage du PPBF. Lettres du CCOBF : 5 numéros Capitalisation d'expériences à l'attention des OSI travaillant sur le Burkina Faso à partir d'un texte du Comité Brésil (Questionnaire joint).
Volet « Santé » CCOBF	Santé communautaire : Appui au plan provincial de développement socio-sanitaire de l'Oubritenga, (Document de projet), non daté, mais probablement de 1996.
Volet « Santé »	Commission mixte, Groupe de travail « Santé » : Inauguration du comité de concertation des OSI pour le Burkina Faso, 5 Novembre 1996.
Volet « Santé »	Convention au titre de l'année 1996 / 1997, N E950085, Programme Prioritaire Burkina Faso. Non daté.
Volet « Santé » Volet « Santé »	Budget prévisionnel du projet. Région sanitaire de Ouagadougou, Province de l'Oubritenga / Kourwéogo, Rapport de mission de François PATTE, de Charles BROSSIER, de Jean Louis Bertrand, Thomas d'Aquin G. YAMEOGO, Mission du 23 Février au 9 Mars 1997.
CCOBF	Rapport de mission du 23 Février au 9 Mars 1997 (F. Patte, C. Brossier, JL Bertrand, T. Yaméogo). Bilans Fin Mai 98 : Volet Médecine scolaire, Dépôts pharmaceutiques, Postes d'eau potable, Trousses à pharmacie.
BROSSIER C.	Réflexions sur un programme d'appui au plan de développement sanitaire de l'Oubritenga, non daté.
Groupe de travail « Santé »	Projet et programme de mission de concertation commune au Burkina Faso du 12 Septembre 1996
Direction Régionale de la Santé de Ouagadougou	Procès verbal des rencontres de travail « Appui au plan provincial de développement socio-sanitaire de l'Oubritenga » 24 Octobre 1996
Groupe de Travail Santé Groupe de travail Santé	Associations participantes, à la date du 04 Novembre 1996 Fiche d'informations Guidance à partir du programme « Santé » de l'Oubritenga, non daté, signé Charles BROSSIER
Groupe de travail Santé Groupe de travail Santé Vanden Bossche E. Yaméogo T.	Prévision des prochaines réunions, 25 Mai 1997. Situation au 30 Mai 1997. Compte rendu de la réunion du 31 Juillet 1997, daté du 21 Août 1997. Compte rendu de la réunion du groupe « Santé » du 12 Septembre 1997.
Volet « Santé » Volet « Santé »	Grille de synthèse du 13 Octobre 1997. Compte rendu de la mission du 06 au 23 Novembre 1997, daté du 10 Décembre 1997, de F. Patte
Groupe de travail « Santé »	Protocole d'accord, Appui au plan provincial de développement socio-sanitaire de l'Oubritenga. Bilan de la première année, Résumé du rapport intermédiaire, Janvier 1998.
Groupe de travail « Santé » Groupe de travail « Santé » Groupe de travail « Santé »	Budget prévisionnel initial et compte rendu d'emploi Janvier 1998. Fiche de synthèse, Mars 1998. Compte rendu de la réunion du secteur « Santé » et « Action sociale » du 24 Avril 1998 à Eau Vive de Ouagadougou.
Groupe de travail « Santé » Groupe de travail « Santé »	Compte rendu de la réunion du 16 Octobre 1998. Compte rendu de terrain dans les provinces de l'Oubritenga, du

	Kourweago et à Pabré du 21 Nov. au 17 Déc. 1998, Mars 1999.
Groupe de travail « Santé »	Propositions pour la suite du programme et son extension, Mars 1999.
Groupe de travail « Santé »	Compte rendu de terrain dans les provinces de l'Oubritenga, du Kourweago et à Pabré du 6 au 23 Mai 1999, Juin 1999.
Commission mixte	Réunion du 27 Septembre 1999, Conclusions de l'atelier thématique « Santé ».
Volet « Artisanat et PME »	
Document contractuel	Burkina Faso : Mise en place d'un centre technique de ressources, Ministère de la Coopération, Bureau de la Vie Associative (DEV / IVA).
Guinebault A	Rapport de mission au Burkina Faso du 15 au 22 Décembre 1994.
ONG burkinabé et françaises	Programme d'appui au secteur de l'artisanat et aux PME. Mise en place d'un Centre Technique de Ressources au Burkina Faso piloté par des ONG burkinabé et françaises, Ouagadougou, Mai 1995 , Version du 26/05/95 et version du 30/06/95.
Groupe « Artisanat PME »	Fiche de programme « Artisanat PME, 10 Mai 1996.
Convention au titre de l'année 1996 – 1997	Mise en place d'un Centre Technique de Ressources.
	Grille de synthèse du volet « Artisanat et PME », 02 10 97
	Fiche de synthèse du volet « Artisanat et PME », N° 3, Mars 1998
GERES / Alain Guinebault	Rapport d'avancement au 31 Janvier 1998.
ILBOUDO S.	Le CTR, un programme novateur au service de l'artisanat et des PME au Burkina Faso, bilan des actions, Octobre 1998.
GERES / Alain Guinebault	Rapport final au 15 Mai 2000
Volet « Structuration du monde rural »	Convention au titre de l'année 1996 – 1997.
Frères des Hommes	Programme d'appui à la mise en place de bibliothèques villageoises et aux correspondants de presse de l'Association TIN TUA au Burkina Faso, Mai 1996
Commissions mixtes	Complémentarités inter-associations
Préparation PPBF	Proposition pour la collaboration au programme « agents villageois d'information », 8 Mai 1996, Proposition de VSF et de SOLAGRAL.
Peuples Solidaires	Appui à la création de programmes inter-villageois au Burkina Faso, Amélioration des productions et accès au crédit 1997 – 2001
Comité de suivi V ° Com PPBF	Les pôles d'information villageois (PIV), 30 Juin 1995.
Peuples Solidaires	Note concernant les différentes propositions soumises par les ONG dans le cadre du sous-programme « Structuration du monde rural ».
Peuples Solidaires	Compte rendu de la réunion du 7 Mars 1997.
PPBF	Compte rendu d'avancement du volet « Structuration du monde rural » Mars 1998
PPBF	Compte rendu des réunions du 14 Février, 27 Février et 20 Mars 1997, Boromo le 26 Mars 1997
Structuration du monde rural	Grille de synthèse de la réunion du 13 Octobre 1997.
Association TIN TUA	Programme d'appui à la mise en place des bibliothèques villageoises et d'appui aux correspondants de presse de l'Association TIN TUA, Janvier 1998.
VSF	Rapport intermédiaire sur le projet Kibaru (Mars 1997 à Janvier 1998).
Pierre Marie Cellier	Fiche de synthèse N° 4 sur le volet « Structuration du monde rurale » Mars 1998
Peuples Solidaires	Compte rendu final du volet «Structuration du monde rural », 1999.

Annexe 6 : Liste des personnes rencontrées

Roland Biache	Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente (LFEEP).
Jacqueline Brienne	Groupe des Retraités Educateurs sans Frontières (GREF).
Jean Marc Bamongo	Eau, Agriculture et Santé en milieu Tropical – Burkina Faso.
Nemaoua Banaon	Centre d'Etude, de Formation et de Réalisations Agro-Pastorales (CEFRAP) Burkina Faso.
Bruno Boukongou	Eau, Agriculture et Santé en milieu Tropical – Burkina Faso
Charles Brossier	Seine et Marne Sahel.
Pierre Marie Cellier	Peuples Solidaires.
Patrice Communal	Frères des Hommes (FdH)
Alain Crédeville	Projet d'Appui à l'Enseignement de Base – Burkina Faso
Claude Dalbéra	Projet d'Appui à l'Enseignement de Base – Burkina Faso.
Isabelle Dammame	Peuples Solidaires.
Philippe Di Loreto	Cités Unies France (CUF).
Bernard Dumont	Groupe des Retraités Educateurs sans Frontières (GREF).
Laurence Gervais	Service de Coopération et de l'Action Culturelle – Burkina Faso.
Alain Guinebault	Groupe Energies Renouvelables et Environnement (Geres).
Isabelle Guisnel	Ministère des Affaires Etrangères.
Pierre Guissou	Atesta – Burkina Faso.
Bernard Grau	Ministère des Affaires Etrangères.
Coinne Hénon	Secrétariat des Commissions mixtes.
Lucien Humbert	Agence Française de Développement – Burkina Faso.
Annabel Insua	Fonds pour la promotion des Etudes préalables, des Etudes transversales et des Evaluations (F3E).
Bouraïma Kabré	UCODEP – Burkina Faso.
Alain Kaboré	Ex animateur de East – Burkina Faso.
Dominique Konseiga	Projet d'Appui à l'Enseignement de Base – Burkina Faso.
Monique Lacroix	Groupe des Retraités Educateurs sans Frontières (GREF).
Paul Lacroix	Groupe des Retraités Educateurs sans Frontières (GREF).
François Lecarpentier	Association Française des Volontaires du Progrès, siège de Ouagadougou - Burkina Faso.
Christian Legay	Geres/Abac – Burkina Faso.
Arno Lescure	Eau Vive Burkina Faso
Jean Madec	Ministère des Affaires Etrangères (MCNG).
Hubert Malleret	Groupe des Retraités Educateurs sans Frontières (GREF).
Gérard Martel	Groupe des Retraités Educateurs sans Frontières (GREF).
Gérard Mery	Frères des Hommes (FdH).
Pierre Michailard	Commission Nationale Coopération Décentralisée (CONACOD) – Burkina Faso.
Loïc Monjour	Eau, Agriculture et Santé en milieu Tropical.
Lionel Pottiez	Projet d'Appui à l'Enseignement de Base – Burkina Faso
Benoît Ouaba	Association Tin Tua - Burkina Faso.
Abou Ouedraogo	Association Nationale d'Action Rurale (ANAR) – Burkina Faso.
Mohamed Ouedraogo	Centre Technique de Ressources – Burkina Faso.
Saïdou Ouedraogo	Peuples Solidaires.
Laurence Ouvrard	Ex- Service de Coopération et de l'Action Culturelle – Burkina Faso.
François Patte	CreDES
Pascal Rachid	Frères des Hommes (FdH).
Nathalie Schnuriger	France-Pays du Mékong.
P. Soetard	Cités Unies France.
Anne Souarse	Agriculteurs Français et Développement International (AFDI) – Burkina Faso.
Hugues-Antoine Suin	Service de Coopération et de l'Action Culturelle – Burkina Faso.

Patrice Syan	Bureau du Suivi des ONG - Burkina Faso (BSONG)
Janine Théry	Groupement des Retraités Educateurs sans Frontières (GREF).
Fidèle Toe	Sociologue, Consultant – Burkina Faso.
Célestion Traoré	Directeur de la Planification, Ministère de a Santé – Burkina Faso.
Elsa Vanden Bossche	Comité de Concertation des OSI pour le Burkina Faso (CCOBF).
Jean-Louis Vielajus	Fonds pour la promotion des Etudes préalables, des Etudes transversales et des Evaluations (F3E).
Henri Vilette	Groupement des Retraités Educateurs sans Frontières (GREF).
Jean-Jacques Vincent	Projet d'Appui à l'Enseignement de Base – Burkina Faso.
T. d'Aquin Yaméogo	Ex - Eau, Agriculture et Santé en milieu Tropical – Burkina Faso.